

# Cartographie des acteurs de gestion des risques sur le territoire de la Métropole de Lyon

AVRIL  
2023



Introduction	2
Compétence de chaque acteur	6
Compétences : Services de l'État	8
Compétences : Collectivités territoriales	17
Vision globale des compétences	24
Interactions et dysfonctionnement entre acteurs des risques	28
Interactions entre acteurs des risques	30
Dysfonctionnements et perspectives d'amélioration de la gestion locale des risques	42



# Introduction

## LE CONTEXTE

### Une Métropole lyonnaise en réflexion sur la gestion des risques et les acteurs qui gravitent autour

La Métropole de Lyon et l'Agence de l'aire métropolitaine lyonnaise animent depuis 2020 une **scène d'échanges nationale** entre techniciens, experts et chercheurs des risques pour confronter et mettre en perspective différentes stratégies, modes d'organisation et modalités d'actions.

En 2022, la Métropole a souhaité **remettre à plat la connaissance du réseau d'acteurs local**, en matière de gestion des risques, en se focalisant principalement sur les pouvoirs publics et leurs compétences.

L'Agence a alors été mandatée pour réaliser une **cartographie des acteurs** de la prévention des risques et de la gestion des risques à l'échelle du territoire métropolitain.

### Un besoin de clarification des rôles de chaque acteur des risques

La gestion des risques recoupe de **nombreuses compétences, avec l'intervention de multiples acteurs**, ce qui peut créer un **manque de visibilité et de compréhension** sur le rôle de chaque acteur.

Si les compétences réglementaires pour chaque acteur sont définies dans la loi, ces rôles sont **en train d'évoluer fortement, au travers notamment de la loi MATRAS**.

Au-delà de ces compétences, **dans la pratique locale**, les acteurs et institutions s'investissent plus ou moins fortement selon les sujets.

Enfin, **les changements de personnes** référentes sur des postes de techniciens et de techniciennes (comme à la Métropole) amènent à une **perte de la connaissance du réseau d'acteurs local**.

## LA COMMANDE

### Un bilan des compétences et interactions entre acteurs des risques

L'objectif est de faire **un état des lieux des rôles des acteurs majeurs** de la prévention des risques et de la gestion de crise, et plus particulièrement de leurs **compétences et leurs liens entre eux**.

**Attention** : Ce travail de cartographie des risques sert la compréhension de la gouvernance générale, mais **il ne constitue pas un outil opérationnel de la gestion de crise**.

La cartographie concerne les acteurs du **territoire métropolitain lyonnais**.

Elle se décline en **trois contenus majeurs** :

- **La description des compétences des principaux acteurs locaux des risques** (cf. Compétences de chaque acteur), avec une fiche pour chaque structure détaillant ses compétences et au besoin celles des services (dans le cas où plusieurs auraient été interrogés), et **des représentations schématiques de l'ensemble des compétences et acteurs concernés**.
- **Des représentations schématiques des interactions entre acteurs sur chaque compétence** (cf. Interactions des acteurs des risques), avec notamment deux logigrammes, un sur les compétences liées à la prévention des risques, et le second sur la gestion de crise.
- **Une analyse des dysfonctionnements et des perspectives d'amélioration** (cf. Dysfonctionnements et perspectives d'amélioration de la gestion locale des risques), soulevés par les acteurs au cours de la réalisation de l'étude

## LA METHODE

### Des entretiens et un atelier de travail pour alimenter l'ensemble de l'étude

Pour réaliser les différents éléments constituant la cartographie, **des entretiens ont été menés avec les principaux acteurs compétents** sur les questions de prévention des risques et de gestion de crise à l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon.

Les structures interrogées sont les suivantes :

- La Métropole de Lyon
- La DREAL d'Auvergne Rhône Alpes
- La DDT du Rhône
- Le SDMIS de Lyon et du Rhône
- La Préfecture du Rhône
- Plusieurs communes de la Métropole

Les éléments ont nourri la **rédaction de « fiches acteurs »** axées sur les compétences, vérifiées chacune par l'acteur référent ayant été interrogé.

Les entretiens ont également servi à **produire les logigrammes simplifiés** de la gouvernance locale (compétences et interactions). Des acteurs cités lors des entretiens mais non interrogés ont également été intégrés aux logigrammes.

Puis, **un atelier de travail** avec l'ensemble des personnes interrogées a été organisé pour les faire réagir et compléter les logigrammes (personnes compétentes, interactions entre structures...) mais également de faire remonter les dysfonctionnements et pistes d'amélioration.

Enfin, la matière récoltée pendant l'atelier de travail a été **réinjectée dans la version finale des logigrammes et de l'analyse** (dans le présent document).



# Définitions

## Prévention des risques : connaissance, information et planification

Les risques abordés dans cette publication sont les risques majeurs, c'est-à-dire les risques d'événements (naturels ou anthropiques) caractérisés par une faible fréquence et une forte gravité en termes de conséquences et dommages (sur les personnes, les biens, la société).

La « prévention des risques » correspond aux dispositions préventives visant d'une part à diminuer l'aléa (naturel, technologique, conflit, etc.) lorsque cela est possible, et d'autre part à en limiter les conséquences économiques, sociales, environnementales négatives.

### Connaissance et information :

La prévention des risques implique d'identifier les risques à l'œuvre sur le territoire, les porter à connaissance des acteurs pertinents et informer la population. Deux documents répertorient les risques majeurs :

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) pour toutes les communes du département
- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour les risques spécifiques à la commune

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, les risques présents sont de différentes natures :

- **Risques naturels** avec les risques géotechniques (mouvements de terrain, coulées de boue, etc.), les risques liés à l'hydrologie (inondations de plaine, crues torrentielles, etc.) et le risque sismique
- **Risques technologiques** avec les risques d'accidents industriels liées aux ICPE ou aux sites Seveso, les risques de transport de matières dangereuses et le risque de rupture du barrage de Vouglans

### Planification :

Pour prévenir les risques naturels et technologiques, des documents de planification sont élaborés, notamment par la DDT, **pour identifier les risques mais également et surtout limiter l'urbanisation en zones de risques et fournir des prescriptions** : les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ces plans s'imposent ensuite au PLU-H de la Métropole de Lyon.

## Gestion de crise : planification, organisation et responsabilités

La survenue d'une catastrophe menaçant brutalement l'environnement, les biens et/ou la société, appelle une réaction urgente, encadrée dans la « gestion de crise ».

La « gestion de crise » désigne ainsi l'ensemble des processus d'organisation, techniques et moyens mis en place par une collectivité pour se préparer et faire face à une crise au moment dit, afin d'en réduire au mieux les conséquences. Elle s'applique à une diversité de situation : événement naturel, accident industriel, crise sanitaire, attentat, manifestation, etc.

### Planification :

L'organisation de la gestion de crise se décline du niveau national au niveau local. La présente étude traite des acteurs locaux, à l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon.

Les documents de planification de la gestion de crise visent à décliner de manière opérationnelle, selon les risques présents sur le territoire, les scénarios majorants, c'est-à-dire les plus probables, les périmètres concernés, les acteurs à rassembler, le rôle de chaque acteur, les premières actions à mettre en œuvre (évacuation, confinement de la population, etc.). On distingue principalement :

- Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** élaboré par les communes
- Les plans réalisés dans le cadre du **dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)** sous la responsabilité de la préfecture, avec notamment les **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** pour les risques technologiques

### Organisation et responsabilités :

Si le ou la maire a un rôle primordial dans la gestion de crise, la préfecture peut prendre en charge la gestion de crise dans le cas d'un événement important et/ou qui dépasse le périmètre d'une commune. Dans ce cas, le **dispositif ORSEC** entre en jeu sous l'autorité unique du préfet ou de la préfète, avec la mise en place d'un **Centre Opérationnel Départemental (COD)** qui rassemble les acteurs compétents pour la crise survenant. Le **Poste de Commandement Opérationnel (PCO)**, sous la responsabilité du préfet ou de la préfète, s'occupe des actions à mettre en œuvre sur le terrain. A l'échelle communale, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** est mis en place par le ou la maire de chaque commune pour organiser les actions de sauvegarde de la population.

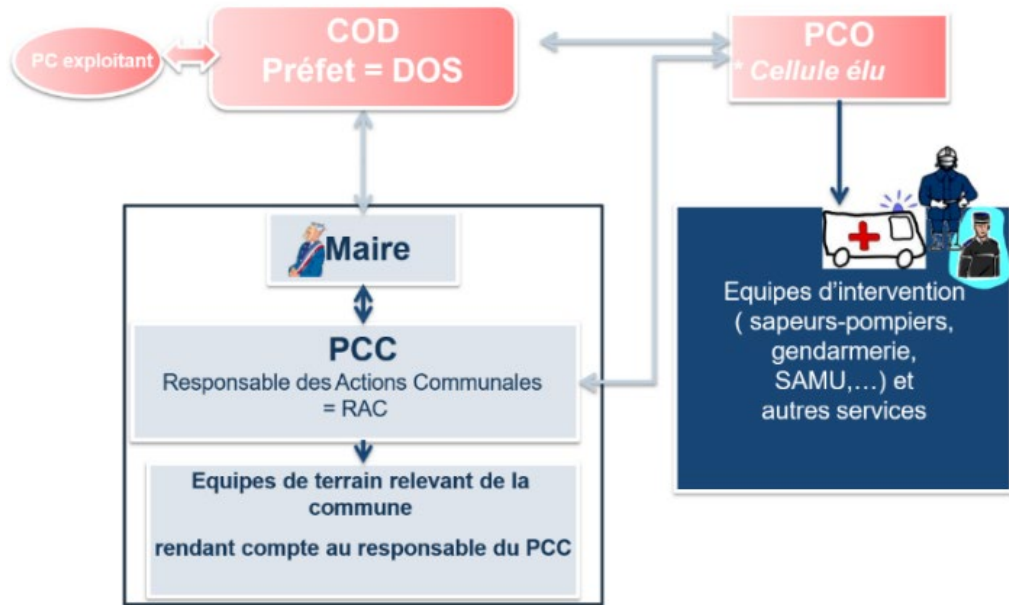


Figure 1 – Schéma d'organisation de la gestion de crise dans le cas d'un plan ORSEC (source : IRMa)





## COMPÉTENCES DE CHAQUE ACTEUR



## **SERVICES DE L'ETAT**





# DDT Rhône

## Direction départementale des territoires

Prévention des risques	Gestion de crise
<b>Planification &amp; Urbanisme</b> Documents de planification : <i>Unité Prévention des risques :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conception des PPRN, PPRT (Plan de prévention des risques naturels et technologiques) et PPR pour risques miniers</li><li>- Elaboration des Porter à connaissance, retranscrits ensuite dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU)</li><li>- Animation et suivi des PAPI (Programmes d'actions de prévention des inondations) avec les porteurs de PAPI</li><li>- Suivi et mise en œuvre des PPRT, notamment celui de la Vallée de la Chimie (prescriptions d'urbanisme, respect des échéances en matière de sécurité de la population et acquisitions foncières, sur les équipements publics, etc.)</li></ul>	<b>Planification de la gestion de crise</b> Documents de planification : <i>Unité direction de la sécurité civile DREAL-DDT :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avis sur les plans PPI et plans ORSEC spécifiques sur les compétences DDT</li></ul>
<b>Accompagnement des porteurs de projet :</b> <i>Unité Prévention des risques :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Recommandations aux porteurs de projets et élu-es pour d'éventuels projets urbains en zones inondables</li></ul>	<b>Organisation de la gestion de crise</b> Structuration de la gestion de crise <i>Unité Prévention des risques &amp; Référent Sécurité Défense (Directeur adjoint de la DDT) :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participation au COD sur les compétences DDT (Unité Prévention des Risques est Référente département inondation (RDI), en appui au COD (Centre Opérationnel Départemental))</li></ul>
<b>Communication</b> Animation de réseaux <i>Unité Prévention des risques :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Co-animation de la SLGRI (Stratégie locale de gestion des risques d'inondation) – partage de bonnes pratiques</li></ul>	<i>Référent Sécurité Défense (Directeur adjoint de la DDT) :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation du système d'astreinte de la DDT</li></ul>
<b>Information à la population</b> <i>Unité Prévention des risques :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Alimentation de l'information sur les risques au grand public : Information acquéreurs/locateurs via Géorisques et rédaction d'une partie du DDRM sur leur champ de compétence</li><li>- Informations diverses au grand public via les sites internet des services de l'État dans le Rhône, ex : campagne annuelle incendies de forêts, porter-à-connaissance des risques, etc.</li></ul>	<b>Formation &amp; Organisation d'exercices</b> <i>Unité Prévention des risques :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participation aux exercices organisés du côté des services de l'Etat dans le cadre des PAPI</li><li>- Participation aux exercices de la préfecture (sur table)</li></ul> <i>Unité direction de la sécurité civile DREAL-DDT :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation des cadres d'astreinte (avec appui de l'Unité Prévention des risques sur le volet inondation)</li></ul>

Prévention des risques	Gestion de crise
<p><b>Etude des risques</b></p> <p>Etudes techniques &amp; cartographies</p> <p><i>Unité Prévention des risques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études, notamment pour l'élaboration des porter à connaissances</li> </ul> <p><b>Gestion budgétaire et juridique</b></p> <p><i>Unité Prévention des risques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction des demandes d'aides du fonds de prévention des risques naturels majeurs des territoires pour financer des études et des travaux en rapport avec les risques majeurs (en particulier via les PAPI)</li> </ul>	<p><b>Etude des risques</b></p> <p>Etudes techniques &amp; cartographies</p> <p><i>Unité Prévention des risques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En tant que RDI : traduction des enjeux touchés par une crue (données quantitatives et qualitatives) &amp; cartographie, puis suivi de la décrue</li> <li>- Transmission d'informations techniques liées aux risques</li> <li>- Capitalisation des données de retour à la normale pour améliorer les modélisations</li> </ul> <p><b>Gestion opérationnelle</b></p> <p><i>Unité Prévention des risques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevés sur le terrain pour l'évolution de la crue</li> </ul> <p><i>Unité direction de la sécurité civile DREAL-DDT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des plans de bouclage, ensuite mis en place par les gestionnaires routiers</li> </ul> <p><i>Tous les services opérationnels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sur leur domaine de compétence, en cours de crise (ex : service agriculture sur la gestion des dégâts sur les exploitations agricoles...)</li> </ul>

**Personne interrogée :**

**Antoine Richez**, Responsable du service prévention des risques  
 Mail : [antoine.richez@rhone.gouv.fr](mailto:antoine.richez@rhone.gouv.fr)



# DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Prévention des risques	Gestion de crise
<p><b>Planification &amp; Urbanisme</b></p> <p>Documents de planification :</p> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement des PAPI (instruction, garant du cahier des charges, labellisation, etc.)</li><li>- Pilotage du volet inondation du plan Rhône Saône (le reste du plan Rhône est porté par le SGAR)</li><li>- Pilotage de la mise en œuvre de la directive inondation, y compris l'élaboration du PGRI – plan de gestion des risques d'inondation</li></ul> <p><i>Unité Départementale du Rhône :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement de la DDT sur la conception des PPRT et PPR risques miniers, notamment en fournissant les données d'entrée des PPRT à la DDT</li><li>- Mise en œuvre des actions des PPRT</li></ul>	<p><b>Planification de la gestion de crise</b></p> <p>Documents de planification :</p> <p><i>Unité Départementale du Rhône :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avis sur les plans PPI et plans ORSEC spécifiques sur les compétences DREAL</li><li>- Fournit les études de danger des sites industriels au SDMIS</li></ul> <p><i>Service Délégation de zone :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avis sur les plans ORSEC si plusieurs départements concernés (niveau zonal)</li><li>- Avis sur les plans ORSEC traitant des risques NRBC (risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques)</li></ul>
<p><b>Communication</b></p> <p>Information à la population</p> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibilisation dans le cadre du plan Rhône</li><li>- Organisation d'une journée de sensibilisation avec l'Association des rivières Auvergne Rhône Alpes à destination des porteurs de PAPI</li></ul> <p><i>Unité départementale du Rhône :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pilotage et animation de la campagne d'information quinquennale du SPIRAL – Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise (volet identification des risques)</li><li>- Participation aux Comités de Suivi de Sites pour présenter les risques industriels</li></ul>	<p><b>Communication</b></p> <p>Information à la population</p> <p><i>Unité départementale du Rhône :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Co-pilotage de la campagne d'information du SPIRAL (volet actions réflexes en temps de crise)</li><li>- Réalisation de plaquettes d'information avec les industriels des sites Seveso à destination des habitant-es résidant dans les périmètres de plans PPI</li></ul>
<p><b>Animation de réseaux</b></p> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation des DDT et autres acteurs au sein du bassin Rhône Méditerranée notamment dans le cadre de la directive inondation</li><li>- Participation à la SLGRI (invitation aux comités techniques mais peu de production)</li></ul>	<p><b>Animation de réseaux</b></p> <p><i>Service délégation de zone :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation des DDT pour les faire monter en compétence sur les enjeux de gestion de crise (partage autour de la politique nationale, des évolutions réglementaires, des retours d'expérience, etc.)</li></ul> <p><i>Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation des UD pour les faire monter en compétence sur les enjeux de gestion de crise liées aux risques technologiques</li></ul>

Prévention des risques	Gestion de crise
<p><b>Etude des risques</b></p> <p>Etudes techniques &amp; cartographies</p> <p><i>Unité départementale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction des études de danger pour les sites ICPE et sites Seveso avec d'éventuels dispositifs de prévention à mettre en place par le site industriel</li> <li>- Pilotage des études sur les risques miniers</li> </ul> <p><i>Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction des études de danger pour les canalisations de transport et les équipements sous pression</li> </ul> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction des études de danger pour les ouvrages hydrauliques</li> </ul> <p><b>Inspections règlementaires</b></p> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspections des systèmes d'endiguement et barrages</li> </ul> <p><i>Service PRICAE et Unité Départementale du Rhône :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection des sites ICPE</li> </ul> <p><b>Gestion budgétaire et juridique</b></p> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques &amp; Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable des Budgets Opérationnels de Programme (RBOP 181) pour la région, ce qui permet de déléguer des budgets aux DDT pour subventionner des projets, études. De même, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée pour financer la mise en œuvre du Plan Rhône-Saône et la mise en œuvre de la direction inondation</li> </ul> <p><b>Gestion opérationnelle</b></p> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instrumentation des cours d'eau pour acquérir des données sur les cours d'eau</li> <li>- Suivi des niveaux des cours d'eau du réseau et réalise la vigilance et les prévisions sur les cours d'eau du réseau surveillé par l'Etat (Giers, etc.) dit réseau vigicrue</li> </ul>	<p><b>Organisation de la gestion de crise</b></p> <p>Structuration de la gestion de crise</p> <p><i>Unité Départementale du Rhône (UD) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au COD, principalement sur les crises liées aux sites ICPE dont les risques technologiques, les pollutions, pour aide à la décision au préfet-e – si autre type de crise relevant du champ de compétence de la DREAL, l'UD représente tout de même la DREAL avec l'appui technique du Service Délégation de zone et des services métiers régionaux</li> </ul> <p><i>Service Délégation de zone :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du système d'astreinte et du planning d'astreinte</li> <li>- Mise à disposition des agent-es de la DREAL (dans toutes ses compétences), des outils d'aide à la gestion de crise et formation associée, notamment pour l'UD</li> <li>- Participation au Centre Opérationnel de Zone (COZ) si COZ renforcé activé pour apporter des éléments techniques et aider à la décision du ou de la préfet-e de zone (ou à l'Etat Major de Zone représentant le ou la préfet-e) – implication pour les crises sur le champ de compétences du Ministère de la Transition Ecologique et de l'énergie (Risques technologiques et naturels, Transport, Energie)</li> <li>- Remontée d'information des DDT vers la cellule de veille nationale si crise importante</li> </ul> <p><b>Formation &amp; Organisation d'exercices</b></p> <p><i>Service Délégation de zone :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des cadres d'astreinte</li> <li>- Participation aux exercices organisés à l'échelle de la zone</li> </ul> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux exercices si simulation de crue</li> </ul> <p><b>Gestion opérationnelle</b></p> <p><i>Service prévention des risques naturels et hydrauliques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir des prévisions et vigilance réalisées sur le réseau vigicrue, des alertes automatiques sont générées à destination de la DDT et préfecture.</li> </ul>

**Personnes interrogées :**

**Christelle Marnet**, Cheffe de la délégation de zone – service délégation de zone

Mail : [christelle.marnet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christelle.marnet@developpement-durable.gouv.fr)

**Romarc Vallaud**, Chef de pôle délégué prévention risque bassin – service prévention des risques naturels et hydrauliques

Mail : [romarc.vallaud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:romarc.vallaud@developpement-durable.gouv.fr)



# SDMIS

## Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours

Prévention des risques	Gestion de crise
<p data-bbox="204 658 517 689"><b>Planification &amp; Urbanisme</b></p> <p data-bbox="204 721 692 752">Accompagnement des porteurs de projet :</p> <ul data-bbox="226 766 759 824" style="list-style-type: none"><li>- SDMIS consulté sur les demandes de permis de construire relatifs aux ICPE</li></ul> <p data-bbox="204 855 414 887"><b>Etude des risques</b></p> <p data-bbox="204 918 612 949">Etudes techniques &amp; cartographies</p> <ul data-bbox="226 963 759 1084" style="list-style-type: none"><li>- SDMIS peut être consulté par la DREAL et la DDT pour l'instruction des dossiers des ICPE</li><li>- Mise à jour de la cartographie des plans ORSEC (emprises, périmètres, points de bouclage, etc.)</li></ul> <p data-bbox="204 1115 520 1146"><b>Inspections réglementaires</b></p> <ul data-bbox="226 1160 782 1330" style="list-style-type: none"><li>- Garant du fichier départemental des établissements recevant du public (ERP) du premier groupe</li><li>- Suivi de l'ensemble des ERP du département du Rhône avec inspections régulières pour vérifier le respect de la réglementation</li></ul>	<p data-bbox="817 658 1216 698"><b>Planification de la gestion de crise</b></p> <p data-bbox="817 730 1145 761">Documents de planification :</p> <ul data-bbox="839 775 1388 1330" style="list-style-type: none"><li>- Animation et rédaction des plans particuliers d'intervention (PPI) ORSEC pour les sites Seveso seuil haut (60% des plans ORSEC du département) :<ul data-bbox="861 909 1388 1173" style="list-style-type: none"><li>o Plans basés sur les données de la DREAL fournies par les industriels</li><li>o Sélection des scénarios majorants (approche probabiliste) pour chaque site industriel</li><li>o Choix du périmètre de danger selon les scénarios</li><li>o Une multitude d'acteurs impliqués selon les scénarios : communes concernées, acteurs des transports publics, acteurs de la santé, etc.</li></ul></li><li>- Rédaction des plans ORSEC pour faire face à de nombreuses victimes (attentat, etc.)</li><li>- Participation à l'élaboration des plans ORSEC rédigés par la préfecture</li><li>- Réception des PCS des communes</li></ul> <p data-bbox="817 1361 1222 1393"><b>Organisation de la gestion de crise</b></p> <p data-bbox="817 1424 1216 1456">Structuration de la gestion de crise</p> <ul data-bbox="839 1469 1388 1617" style="list-style-type: none"><li>- SDMIS acteur du COD ou PCC avec la ou le directeur·rice départemental·e du SDMIS qui est commandant·e des opérations de secours (COS)</li><li>- La ou le directeur·rice départemental·e est conseiller·ère de sécurité du ou de la préfet·te</li></ul> <p data-bbox="817 1648 1254 1680"><b>Formation &amp; Organisation d'exercices</b></p> <ul data-bbox="839 1693 1388 1895" style="list-style-type: none"><li>- Organisation d'exercices PPI avec l'implication des acteurs concernés avec préparation en amont (15 gros exercices par an, 50 exercices généraux) – au minimum, un exercice par an dans chaque établissement avec plan PPI</li><li>- Organisation d'exercices pour la métropole de Lyon sur demande (ex : pour la direction de l'eau)</li></ul>

Prévention des risques	Gestion de crise
	<p data-bbox="810 322 1136 349"><b>Protection de la population</b></p> <p data-bbox="810 383 1075 409">Soutien à la population</p> <ul data-bbox="831 432 1382 488" style="list-style-type: none"> <li>- En charge du secours à la population (Evacuation d'urgence, premiers soins, etc.)</li> </ul> <p data-bbox="810 521 1086 548"><b>Gestion opérationnelle</b></p> <ul data-bbox="831 571 1382 965" style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de la sécurité de tout·e agent·e intervenant sur le terrain</li> <li>- COS met en œuvre les opérations fixées par le DOS (directeur·rice des opérations de secours – préfet·e ou maire)</li> <li>- Elaboration de conventions avec de nombreux acteurs pour faciliter l'échange et le travail ensemble</li> <li>- Travail avec des acteurs qui font des mesures et prélèvements sur le terrain (ex : ATMO – Observatoire de la qualité de l'air en Auvergne Rhône Alpes, Agence française de la biodiversité) pour suivi pendant la crise et post-crise, notamment le suivi des pollutions résiduelles</li> </ul>

**Personne interrogée :**

**Colonel Lionel Chabert**, Directeur prévention et organisation des secours  
Mail :



# Préfecture – SIDPC

## Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Prévention des risques	Gestion de crise
<p data-bbox="204 667 395 696"><b>Communication</b></p> <p data-bbox="204 728 520 757">Information à la population</p> <ul data-bbox="226 779 735 891" style="list-style-type: none"><li>- Information à la population sur les risques présents sur le département via l'élaboration du DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs)</li></ul> <p data-bbox="204 922 411 952"><b>Etude des risques</b></p> <p data-bbox="204 983 609 1012">Etudes techniques &amp; cartographies</p> <ul data-bbox="226 1034 724 1227" style="list-style-type: none"><li>- Suivi des études de prévention et sûreté publique pour permis de construire des ERP de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie</li><li>- En charge du secrétariat des trois sous-commissions départementales de sûreté et sécurité avec le suivi des dossiers de démolition</li></ul>	<p data-bbox="774 667 1177 696"><b>Planification de la gestion de crise</b></p> <p data-bbox="774 728 1104 757">Documents de planification :</p> <ul data-bbox="796 779 1385 1115" style="list-style-type: none"><li>- Animation et rédaction des plans ORSEC non pris en charge par le SDMIS (autres plans spécifiques – inondations, rupture électrique, etc., PPI ORSEC pour les établissements industriels, plans sanitaires, plans PIV – point d'importance vitale) – programmation triennale de mise à jour des plans</li><li>- Réception et recensement des PCS des communes et retour aux communes si le plan n'est pas assez opérationnel</li><li>- Appui aux communes pour les aides à trouver les ressources nécessaires pour la réalisation de leur PCS</li></ul> <p data-bbox="774 1146 965 1176"><b>Communication</b></p> <p data-bbox="774 1207 1088 1236">Information à la population</p> <ul data-bbox="796 1258 1385 1482" style="list-style-type: none"><li>- Information à la population sur les actions réflexes et mesures de sauvegarde à adopter pour les risques présents sur le département via l'élaboration du DDRM</li><li>- Service communication de la préfecture en charge de l'information à la population pendant la crise via des canaux directs (réseaux sociaux) et réponse aux sollicitations des médias</li></ul> <p data-bbox="774 1514 1181 1543"><b>Organisation de la gestion de crise</b></p> <p data-bbox="774 1574 1177 1603">Structuration de la gestion de crise</p> <ul data-bbox="796 1626 1385 1962" style="list-style-type: none"><li>- Site Protection Civile (PC) en charge de la coordination de la gestion de crise pour la préfecture, notamment en cas d'activation du COD, coordination avec les services experts, et lien avec les services externes, services de l'Etat, acteurs publics, pour fournir des propositions de solutions au préfet ou à la préfète</li><li>- Organisation du système d'astreinte, site PC en charge de l'alerte à la préfecture</li><li>- Le ou la préfet-e dédié-e à la défense et à la sécurité détient le pouvoir de police si un COD est activé, se rend au PCO en général</li></ul>

Prévention des risques	Gestion de crise
	<p data-bbox="772 309 1394 340"><b>Formation &amp; Organisation d'exercices</b></p> <ul data-bbox="794 353 1394 698" style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'exercices (18 par an), copilotés par le ou la préfet-e et préparés en amont avec le SDMIS notamment</li> <li>- Pilotage des retours d'expérience et suivi du plan d'actions qui en découle</li> <li>- Formation des acteurs des directions départementales interministérielles, de l'ARS et des membres du corps préfectoral à la gestion de crise</li> <li>- En charge des opérations administratives permettant de délivrer les agréments de sécurité civile aux associations de secourisme du Rhône et de la Métropole de Lyon</li> </ul> <p data-bbox="772 730 1394 761"><b>Etude des risques</b></p> <p data-bbox="772 792 1394 824">Etudes techniques &amp; cartographies</p> <ul data-bbox="794 837 1394 900" style="list-style-type: none"> <li>- Réponse aux commandes du ou de la préfet-e et sous-préfet-es pour des missions d'anticipation, ...</li> </ul> <p data-bbox="772 931 1394 963"><b>Protection de la population</b></p> <p data-bbox="772 994 1394 1025">Alerte à la population</p> <ul data-bbox="794 1039 1394 1102" style="list-style-type: none"> <li>- En charge du serveur d'alerte FR-Alert et des sirènes</li> <li>- Recensement et test des sirènes</li> </ul> <p data-bbox="772 1133 1394 1164"><b>Gestion opérationnelle</b></p> <ul data-bbox="794 1178 1394 1366" style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de l'annuaire ORSEC des acteurs publics et privés de la sécurité civile (deux fois par an)</li> <li>- Gestion des outils d'astreinte et de gestion de crise (systèmes et logiciels informatiques, etc.)</li> <li>- COS met en œuvre les opérations fixées par le DOS (directeur-riche des opérations de secours – préfet-e ou maire)</li> </ul>

**Personnes interrogées :**

**Ernest Moutoussamy**, chef du site PC  
 Mail : [ernest.moutoussamy@rhone.gouv.fr](mailto:ernest.moutoussamy@rhone.gouv.fr)

**Marie Pauget**, cheffe du bureau de la prévention  
 Mail : [marie.pauget@rhone.gouv.fr](mailto:marie.pauget@rhone.gouv.fr)





## **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**



# Métropole de Lyon

Prévention des risques	Gestion de crise
<p><b>Planification &amp; Urbanisme</b></p> <p>Documents de planification :</p> <p><i>Direction Environnement, Ecologie, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Application des PPRT et PPRN et cohérence dans les politiques publiques (PLU, etc.)</li><li>- Traduction des porter à connaissance (PAC) dans le PLU</li><li>- Inventorier les risques dans le PLU et les porter à connaissance des communes</li><li>- Conseils sur les aménagements en zone de risques (PPRT, PPRN, PAC)</li></ul> <p><i>Direction du Cycle de l'Eau – GEMAPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en compte des enjeux de gestion des eaux pluviales et ruissellement dans le PLUH, via un zonage ruissellement et des règles de construction (ne pas buser un cours d'eau, etc.)</li><li>- Prise en compte de risques naturel inondation des ruisseaux ne faisant pas l'objet d'un PPRNi dans le PLU-H via un zonage risque de débordement et un règlement spécifique</li><li>- Inventaire en cours des digues non encore répertoriées sur le territoire (hors territoire syndicats gémapiens)</li></ul> <p><b>Accompagnement des porteurs de projet :</b></p> <p><i>Direction de l'urbanisme – ADS :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Refus/adaptation des projets lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme</li></ul> <p><i>Direction Environnement, Ecologie, Energie (&amp; Direction du Cycle de l'eau – GEMAPI pour premier et deuxième point) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avis et préconisations lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (conseil en amont aux équipes métropolitaines et suivi pour les projets d'ampleur de type ZAC – zone d'aménagement concerté)</li><li>- Intégration dans l'équipe projet pour les projets liés aux compétences propres de la Métropole</li><li>- Contact avec les référent-es risques des communes pour accompagnement en amont des projets</li></ul> <p><i>Direction de l'habitat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement dans le cadre du dispositif Sécu'RénoV (lié au PPRT Vallée de la Chimie) pour les habitant-es</li></ul> <p><i>Direction du Foncier de l'Immobilier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Définition et application de la stratégie foncière pour l'acquisition des fonciers en zone de risques (expropriation, délaissement, préemption).</li></ul>	<p><b>Planification de la gestion de crise</b></p> <p>Documents de planification :</p> <p><i>Mission sûreté-sécurité-gestion de crise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration du plan Gessicat (Gestion des situations de catastrophe) en rapport avec les compétences de la Métropole – pas uniquement sur les risques majeurs, intégrant les plans de continuités d'activités des directions et un tableau de pilotage</li><li>- Actualisation du plan Gessicat à la suite d'exercices ou de situations réelles</li><li>- Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde</li><li>- Participation à la rédaction des plans ORSEC (selon compétences Métropole)</li><li>- Liens avec les partenaires pour harmonisation de la documentation de gestion de crise</li></ul> <p><b>Communication</b></p> <p><b>Information à la population</b></p> <p><i>Direction Environnement, Ecologie, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Relais de la campagne d'information du SPIRAL (volet actions réflexes en temps de crise)</li></ul> <p><b>Animation de réseaux</b></p> <p><i>Mission sûreté-sécurité- gestion de crise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation du club Risques</li><li>- Animation du réseau Gessicat associé au plan avec un-e référent-e dans chaque direction/délégation</li></ul> <p><b>Organisation de la gestion de crise</b></p> <p><b>Structuration de la gestion de crise</b></p> <p><i>Mission sûreté-sécurité-gestion de crise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation du système d'astreinte de direction générale et du patrimoine et outils globaux</li><li>- Organisation de crise au niveau de la direction générale et liens/support avec les délégations et directions</li><li>- Un-e représentant-e de la mission sûreté-sécurité ou d'une des directions impactées participe au COD si activé</li><li>- Liens avec les partenaires en cas de crise</li></ul> <p><i>Direction de l'eau – GEMAPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation du système d'astreinte de surveillance des digues d'Octobre à Avril</li></ul>

Prévention des risques	Gestion de crise
<p><b>Communication</b></p> <p>Information à la population</p> <p><i>Direction Environnement, Ecologie, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relais de la campagne d'information du SPIRAL (volet identification des risques)</li> </ul> <p>Animation de réseaux</p> <p><i>Direction Environnement, Ecologie, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-animation de la SLGRI- partage de bonnes pratiques</li> <li>- Invitation aux Commissions Locales d'Information (CLI) des deux centrales nucléaires à proximité</li> <li>- Participation aux Commissions de Suivi de Sites (CSS) des sites SEVESO seuil haut et au Comité d'Information et d'Echanges (CIE) de la gare de triage de Sibelin</li> </ul> <p><i>Direction du Cycle de l'eau - GEMPAI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interface des syndicats gemapiens</li> </ul> <p>Etudes techniques &amp; cartographies</p> <p><i>Direction Environnement, Ecologie, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et mesures de réduction du risque (végétalisation, renaturation, etc.)</li> </ul> <p><i>Direction de l'eau - GEMAPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes sur la gestion des eaux pluviales, limiter les problèmes de ruissellement</li> </ul> <p><i>Direction du Foncier et de l'Immobilier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur des acquisitions foncières dans les zones de risques</li> </ul> <p>Mission sûreté-sécurité &amp; Service géomatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des cartographies en matière de risques et les rendre disponible aux communes</li> </ul> <p>Gestion budgétaire et juridique</p> <p><i>Direction Environnement, Ecologie, Energie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du financement (planning, demande de crédit, etc.) du programme d'actions dans le cadre des PPRT (réduction des risques à la source, mesures foncières, démolition des biens acquis) via des conventions de financement tripartite (Etat, industriels, collectivités))</li> </ul> <p><i>Direction de l'eau - GEMAPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage et financement des travaux de digues</li> <li>- Mise en place de la taxe GEMAPI</li> </ul> <p><i>Direction de l'habitat et du logement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du financement du dispositif Sécuréno'v (planning, demande de crédit, etc.)</li> </ul>	<p>Formation &amp; Organisation d'exercices</p> <p><i>Mission sûreté-sécurité-gestion de crise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un exercice par an pour la direction générale</li> <li>- Participation aux exercices ORSEC (pilotage de la préfecture) et à l'exercice annuel zonal organisé par les services de l'Etat</li> <li>- Convention avec l'IRMa pour les formations et exercices, notamment en direction des communes</li> <li>- Accompagnement en interne selon les sollicitations (formations notamment)</li> </ul> <p>Etude des risques</p> <p>Gestion juridique</p> <p><i>Direction Affaires juridiques &amp; Assurances :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des sinistres sur le volet assurantiel et gestion des contentieux</li> </ul> <p>Gestion opérationnelle</p> <p><i>Toutes les directions opérationnelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sur leur domaine de compétence (assainissement, nettoyage-déchets, voirie, etc.)</li> <li>- Appui aux communes si besoin d'un point de vue opérationnel (mise à disposition de moyens, etc.)</li> </ul> <p><i>Direction de l'eau - GEMAPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance des ouvrages de protection contre les inondations dont digues, barrages de classe C</li> <li>- Mobilisation en gestion de crise sur l'assainissement, nettoyage/vidange, etc.</li> </ul>

Prévention des risques	Gestion de crise
<p><b>Direction Affaires juridiques &amp; Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil aux directions opérationnelles en amont pour identifier les risques et mieux les gérer d'un point de vue juridique et assurantiel, préconisations</li> </ul> <p><b>Service contrôle interne – gestion des risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des risques relatifs à la gouvernance des politiques publiques, aux procédures existantes ou non, aux moyens matériels et humains disponibles, aux relations avec les tiers (associations, habitant·es, etc.) <ul style="list-style-type: none"> <li>– approche mise en œuvre sur tout type de direction</li> </ul> </li> <li>- Proposition de mesures de remédiation pour prévenir le risque</li> </ul> <p><b>Gestion opérationnelle</b></p> <p><b>Direction de l'eau – GEMAPI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des infrastructures et ouvrages gérés par la métropole (recensement des digues, travaux, etc.) – compétence GEMAPI transférée sur une partie du territoire (dans ce cas, les syndicats gèrent les ouvrages)</li> <li>- Travaux de réduction du risque inondation</li> </ul>	

**Personnes interrogées :**

**Bertrand Alessandrini**, Responsable de la mission contrôle interne et gestion des risques  
Mail :

**Armêla Braun**, Responsable de la mission Sûreté/Sécurité/Gestion de crises  
Mail : [christelle.marnet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christelle.marnet@developpement-durable.gouv.fr)

**Muriel Floriat**, Responsable de l'unité stratégie au sein du service pilotage eaux usées/eaux pluviales et GEMAPI  
Mail : [mfloriat@grandlyon.com](mailto:mfloriat@grandlyon.com)

**Thomas Terrien**, Chargé de mission prévention des risques majeurs  
Mail : [tterrien@grandlyon.com](mailto:tterrien@grandlyon.com)

**Florence Vallon**, Directrice adjointe du service assurances  
Mail : [fvallon@grandlyon.com](mailto:fvallon@grandlyon.com)



# Communes

<b>Prévention des risques</b>	<b>Gestion de crise</b>
<p data-bbox="164 555 478 584"><b>Planification &amp; Urbanisme</b></p> <p data-bbox="164 618 654 647">Accompagnement des porteurs de projet :</p> <ul data-bbox="188 667 778 1010" style="list-style-type: none"><li>- Refus/adaptation des projets lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme</li><li>- Accompagnement des porteurs de projet sur l'existant</li><li>- Suivi de l'application des PPRT pour les communes concernées et accompagnement des acteurs (mise aux normes des établissements municipaux (locaux de confinement ...), application des conditions d'occupation du domaine public et celles pour l'utilisation et l'exploitation des ERP, etc.)</li><li>- Commission des balmes à Lyon pour l'instruction des projets avec risques de fontis</li></ul> <p data-bbox="164 1041 355 1070"><b>Communication</b></p> <p data-bbox="164 1104 480 1133">Information à la population</p> <ul data-bbox="188 1153 778 1608" style="list-style-type: none"><li>- Diffusion d'information à la population sur les dispositifs de la métropole dans le cadre du PPRT Vallée de la Chimie</li><li>- Organisation de Comité de suivi de site pour faire le lien entre les industriels et les habitant·es (avec le même rôle, la conférence riveraine de Feyzin est très active)</li><li>- Information à la population sur les risques présents sur la commune via l'élaboration du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) mais aussi dans les médias municipaux (magazine municipal, site internet, etc.)</li><li>- Participation à l'élaboration de la campagne d'information du SPIRAL pour les communes concernées par des risques technologiques importants (volet identification des risques)</li></ul> <p data-bbox="164 1639 440 1668"><b>Gestion opérationnelle</b></p> <ul data-bbox="188 1688 778 1718" style="list-style-type: none"><li>- Action de réduction des risques (végétalisation, etc.)</li></ul>	<p data-bbox="807 555 1214 584"><b>Planification de la gestion de crise</b></p> <p data-bbox="807 618 1142 647">Documents de planification :</p> <ul data-bbox="831 667 1422 949" style="list-style-type: none"><li>- Elaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et mise à jour avec retours d'expérience après des exercices ou des situations réelles</li><li>- Accompagnement à l'élaboration des POMSE (Plan d'Organisation de Mise en Sécurité des Etablissements), des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) des écoles et des PFMS (Plans Familiaux de Mise en Sécurité) à destination des familles</li><li>- Communes consultées pour l'élaboration des PPI ORSEC</li></ul> <p data-bbox="807 981 1174 1010">Accompagnement des acteurs :</p> <ul data-bbox="831 1030 1422 1173" style="list-style-type: none"><li>- Dans le cas de manifestation publique (notamment à Lyon), accompagnement préalable des organisateur·rices pour réduire les risques (mesures vigipirate, éviter les mouvements de foule, etc.) et préparation des systèmes de transport</li></ul> <p data-bbox="807 1205 1002 1234"><b>Communication</b></p> <p data-bbox="807 1265 1126 1294">Information à la population</p> <ul data-bbox="831 1314 1422 1688" style="list-style-type: none"><li>- Information à la population sur les actions réflexes et mesures de sauvegarde à adopter pour les risques présents sur la commune via l'élaboration du DICRIM mais aussi dans les médias municipaux (magazine municipal, site internet, etc.)</li><li>- Participation à l'élaboration de la campagne de communication du SPIRAL pour les communes concernées par des risques technologiques importants (volet actions réflexes)</li><li>- Information à la population avec des consignes de comportement à suivre pendant la crise via des canaux directs (réseaux sociaux et site internet de la commune) et réponse aux sollicitations des médias</li></ul> <p data-bbox="807 1720 1066 1749">Animation de réseaux</p> <ul data-bbox="831 1769 1422 1823" style="list-style-type: none"><li>- Participation au club risques et échange entre communes qui ont des problématiques similaires</li></ul>

Prévention des risques	Gestion de crise
	<p data-bbox="687 322 1098 353"><b>Organisation de la gestion de crise</b></p> <p data-bbox="687 383 1091 414">Structuration de la gestion de crise</p> <ul data-bbox="708 432 1417 1120" style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du système d'astreinte de la commune (planning, financement, procédures spécifiques, etc.)</li> <li>- Le ou la maire prend la direction des opérations de secours, à moins que le préfet déclenche une cellule de crise départementale – dans ce dernier cas, le ou la maire conserve ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde, certaines communes sont invitées au COD (Lyon, Villeurbanne)</li> <li>- Déclenchement du PCC (Poste de Commandement Communal) et envoi d'un·e représentant·e de la mairie (élu·e ou maire ou agent·e) au PCO (Poste de commandement opérationnel) si COD déclenché. La ou le RAC (Responsable d'action communal) est la ou le DGS ou l'astreinte DGA</li> <li>- Déclenchement du PCC en amont si un POI (Plan d'Opération Interne) d'un industriel est activé pour les communes concernées par des risques technologiques</li> <li>- Plusieurs cellules pour un PCC : en général, au minimum et selon la crise, cellule de communication, cellule d'aide à la population, cellule des moyens techniques/logistiques</li> <li>- Coordination avec les différents acteurs (SDMIS, police municipale, bénévoles communes, métropole, etc.)</li> <li>- Mise à disposition de locaux (pour le PCO)</li> <li>- Gestion des volontaires (convocation, missions simples mais pas dangereuses, etc.)</li> <li>- Activation par la DOS des PPMS et POMSE si besoin</li> </ul> <p data-bbox="687 1151 1129 1182"><b>Formation &amp; Organisation d'exercices</b></p> <ul data-bbox="708 1200 1417 1312" style="list-style-type: none"> <li>- Formation des élu·es et des agent·es sur la gestion de crise</li> <li>- Organisation d'exercices et participation à ceux organisés par la préfecture ou autres acteurs (notamment dans le cadre du partenariat de la Métropole avec l'IRMa)</li> </ul> <p data-bbox="687 1344 1011 1375"><b>Protection de la population</b></p> <p data-bbox="687 1406 938 1438">Alerte à la population</p> <ul data-bbox="708 1456 1417 1536" style="list-style-type: none"> <li>- Commune responsable de l'alerte à sa population en cas de crise</li> <li>- Organisation des systèmes d'alerte (serveur d'alerte, haut-parleurs dans les écoles, sirènes, etc.)</li> </ul> <p data-bbox="687 1568 919 1599">Aide à la population</p> <ul data-bbox="708 1617 1394 1697" style="list-style-type: none"> <li>- En charge de la sauvegarde la population (mise à l'abri/confinement, hébergement, ravitaillement, information, assistance à la population, etc.)</li> </ul> <p data-bbox="687 1729 963 1760"><b>Gestion opérationnelle</b></p> <ul data-bbox="708 1778 1394 2007" style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du matériel de crise (radio, barrières, tentes, etc.) en amont – parfois groupement d'achats entre communes, et vérification du fonctionnement du matériel (notamment pour les sirènes)</li> <li>- Convention avec des professionnels et fournisseurs (serveur d'alerte, supermarchés, etc.), groupement d'achat</li> <li>- Intervention sur leur domaine de compétence (voirie communale)</li> </ul>

**Personnes interrogées :**

**Olivier Borrel**, Responsable Développement durable

Mail : [oborrel@ville-oullins.fr](mailto:oborrel@ville-oullins.fr)

**Renan Debard**, Responsable du Pôle Gestion des crises et risques majeurs

Mail : [renan.debard@mairie-lyon.fr](mailto:renan.debard@mairie-lyon.fr)

**Jacques-Olivier Panier**, Chef du service gestion des risques – Direction de la tranquillité publique et de la prévention

Mail : [jpanier@saint-fons.fr](mailto:jpanier@saint-fons.fr)

**Caroline Paulès**, Chargée de mission gestion des risques et juridiques

Mail : [c.paules@ville-feyzin.fr](mailto:c.paules@ville-feyzin.fr)

**Bastien Pichon**, Chargé de gestion de crise au sein du service sécurité civile urbaine

Mail : [bastien.pichon@mairie-villeurbanne.fr](mailto:bastien.pichon@mairie-villeurbanne.fr)



## **VISION GLOBALE DES COMPETENCES**





# Une vue d'ensemble des acteurs et compétences associées

## Rôles principaux par compétence : quel acteur est compétent sur quelle compétence ?

Les deux encarts qui suivent visent à donner une **vision globale des acteurs principaux impliqués sur chaque compétence identifiée** lors de la réalisation des fiches acteurs. Le premier encart traite des compétences en lien avec la prévention des risques, et le second de celles associées à la gestion de crise. Les acteurs cités sont ceux identifiés comme principaux pour la gestion des risques majeurs, ce qui correspond à ceux qui ont fait l'objet d'un ou plusieurs entretiens.

Les compétences retenues sont identiques à celles des fiches acteurs. Pour la prévention des risques, il s'agit des suivantes :

- **Planification & urbanisme**, notamment pour l'élaboration des documents de planification préventive sur les risques (PPRN, PPRT, etc.)
- **Communication et mobilisation des acteurs** avec l'information à la population et l'animation des réseaux
- **Etude des risques**, recoupant les moyens (techniques, financiers, etc.) pour améliorer la connaissance des risques et les inspections
- **Gestion opérationnelle**, notamment des infrastructures hydrauliques, les mesures foncières, etc.

Les quatre compétences en matière de prévention des risques se retrouvent dans celles associées à la gestion de crise, deux y sont ajoutées :

- **Planification de la gestion de crise**, notamment l'élaboration des plans ORSEC et PCS
- **Communication et mobilisations des acteurs** sur la gestion de crise, l'information sur les actions réflexes, etc.
- **Etude des risques** avec la gestion assurantielle par exemple.
- **Gestion opérationnelle**, recouvrant l'ensemble des actions mises en œuvre en amont ou pendant la gestion d'une crise (gestion du

matériel de crise, nettoyage, bouclage des routes, etc.)

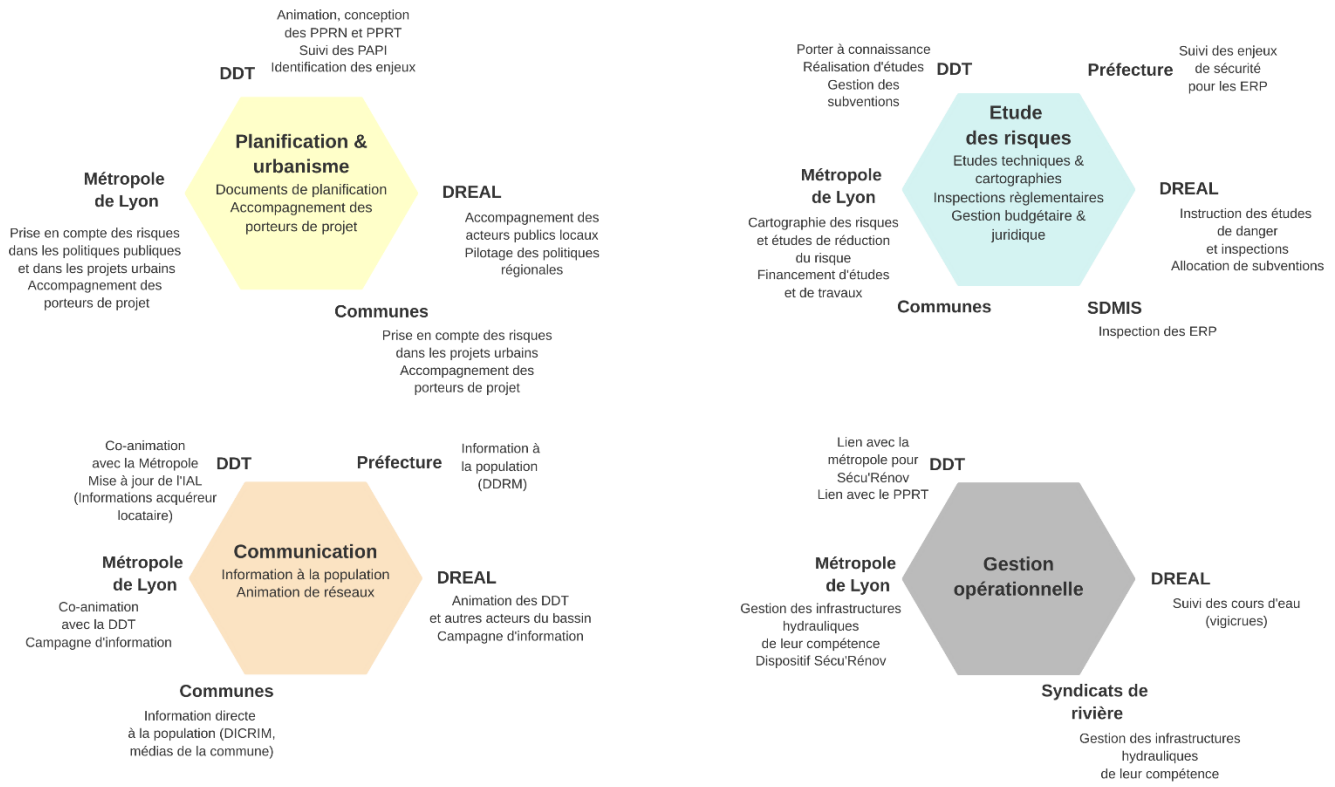
- **Organisation de la gestion de crise** avec la répartition des responsabilités entre la préfecture, les communes et les autres acteurs, ainsi que l'organisation d'exercices
- **Protection de la population**, recoupant les enjeux d'alerte et d'aide à la population

Seules les actions principales par acteur ont été retenues, sachant que le détail pour chaque structure et service est précisé dans les fiches acteurs précédentes.

## Support pour les logigrammes

Ces deux représentations sont le support des logigrammes de prévention des risques et de gestion de crise détaillés dans la partie suivante. A cette vue d'ensemble, ont été ajoutées les interactions entre acteurs.

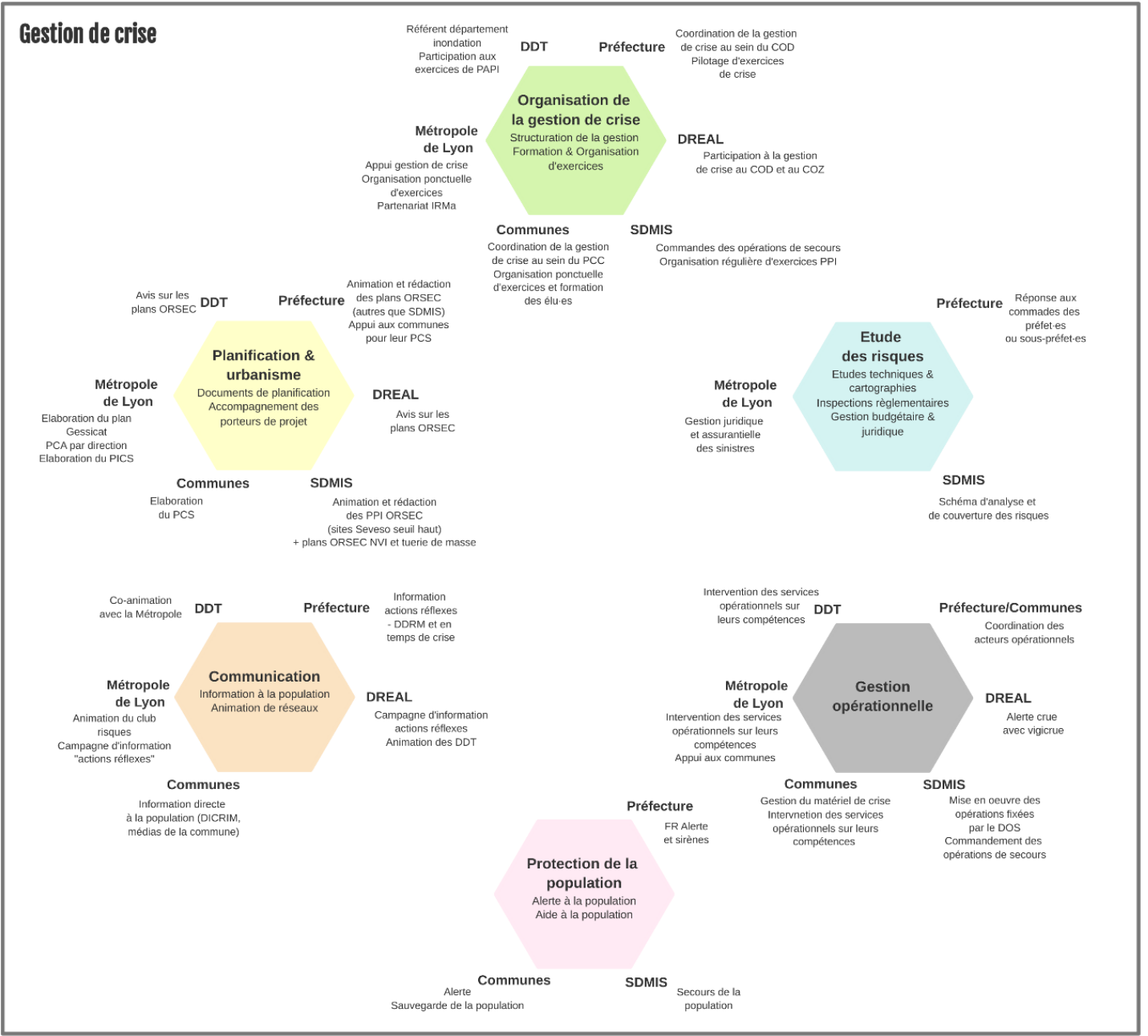
# Prévention des risques



Vue d'ensemble des compétences : **Prévention des risques**

Mars 2023, source : *UrbaLyon*

# Gestion de crise



Vue d'ensemble des compétences : **Gestion des risques**

Mars 2023, source : *UrbaLyon*





**INTERACTIONS  
ET DYSFONCTIONNEMENTS  
ENTRE ACTEURS DES RISQUES**



# **INTERACTIONS ENTRE ACTEURS DES RISQUES**



# Présentation des logigrammes

## Des logigrammes illustrant les compétences et interactions des acteurs des risques

L'ensemble des compétences et acteurs des risques ainsi que les interactions entre eux ont été représentés avec des **représentations schématiques, des logigrammes** : un sur les compétences liées à la **prévention des risques**, et le second sur la **gestion de crise**.

## Différents types et niveaux d'interaction entre acteurs

Différents types d'interactions ont été identifiés à partir des entretiens organisés :

- **Lien règlementaire et obligatoire** : interaction induite par la réglementation des PPRN, PPRT ou des plans ORSEC par exemple.
- **Lien d'appui, accompagnement, ressources, veille ou sensibilisation** : par exemple, interaction entre la Métropole de Lyon et les communes lorsque la Métropole fournit des cartes d'enjeux des risques, accompagne les chargés et chargées de mission des communes, etc.
- **Lien de coordination** : par exemple, la coordination nécessaire entre les acteurs impliqués pour la rédaction des plans ORSEC, qu'ils soient pilotés par la préfecture ou par le SDMIS.

A ces types de lien ont été associés des niveaux d'interactions :

- **Un trait plein pour les interactions régulières** entre acteurs
- **Un trait en pointillé pour les interactions ponctuelles** entre acteurs

Des **acteurs secondaires** ont été ajoutés à la périphérie des compétences. Il s'agit d'acteurs cités lors des entretiens mais non interrogés dans le cadre de la réalisation de cette cartographie. Cela peut

concerner des **acteurs économiques** (industriels, acteurs du BTP, assurances, etc.), **des associations** (IRMa, Cepri, Croix Rouge, etc.), **des habitants et habitantes ou autres acteurs de la société civile ...**

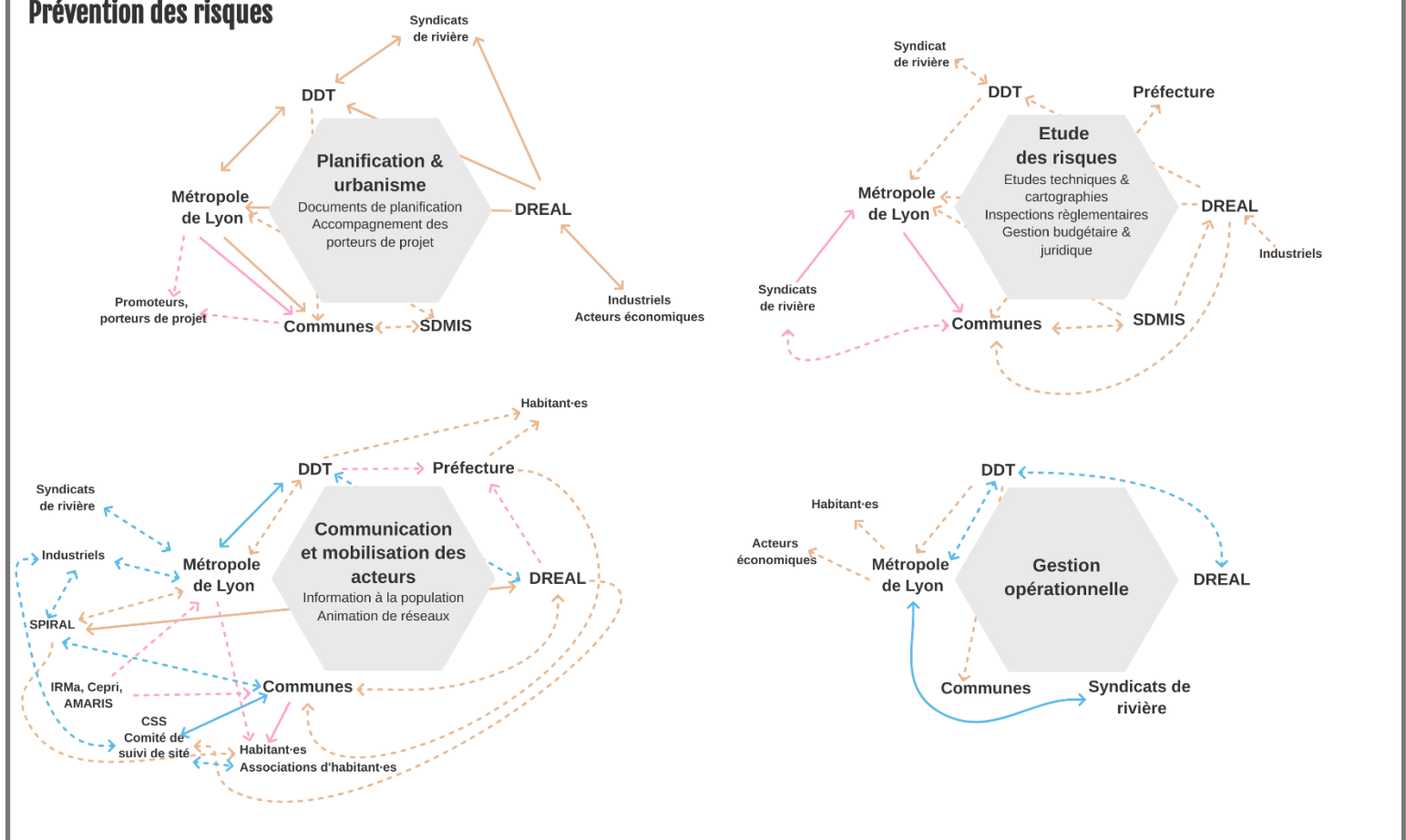
## Points d'alerte méthodologiques

Les interactions indiquées dans les deux logigrammes, tout comme les acteurs secondaires ajoutés, ont été déterminées à partir des entretiens et de l'atelier de travail organisés avec les personnes interrogées. **L'ensemble n'est donc pas exhaustif**. De plus, cette cartographie n'est pas un outil opérationnel mais vise plutôt à **améliorer la connaissance du fonctionnement de la gestion des risques et des interactions entre acteurs**.

Par ailleurs, les acteurs ont été assimilés aux structures publiques pour faciliter la représentation mais ces structures ne constituent des blocs uniques. En général, plusieurs services à l'intérieur de ces dernières sont impliqués dans la gestion des risques, notamment au sein de la Métropole de Lyon pour laquelle de nombreuses personnes de directions différentes ont été interrogées dans le cadre de cette cartographie. **Les interactions entre les services d'une même structure sont également importantes** pour mettre en œuvre une gestion des risques adaptée.

Enfin, **les compétences ne peuvent pas être envisagées indépendamment les unes des autres, elles sont liées entre elles**, ce qui n'a pas été représenté sur les logigrammes. Par exemple, les études et cartographies sur les risques du territoire nourrissent les plans de prévention, ou encore, la gestion opérationnelle lors d'une crise ne peut être menée sans les rôles d'organisation de la gestion de crise.

# Prévention des risques



Légende des flèches :

**Liens réglementaires et obligatoires**

**Appui, accompagnement, sensibilisation, veille**

**Coordination**

-----> Relations ponctuelles entre acteurs

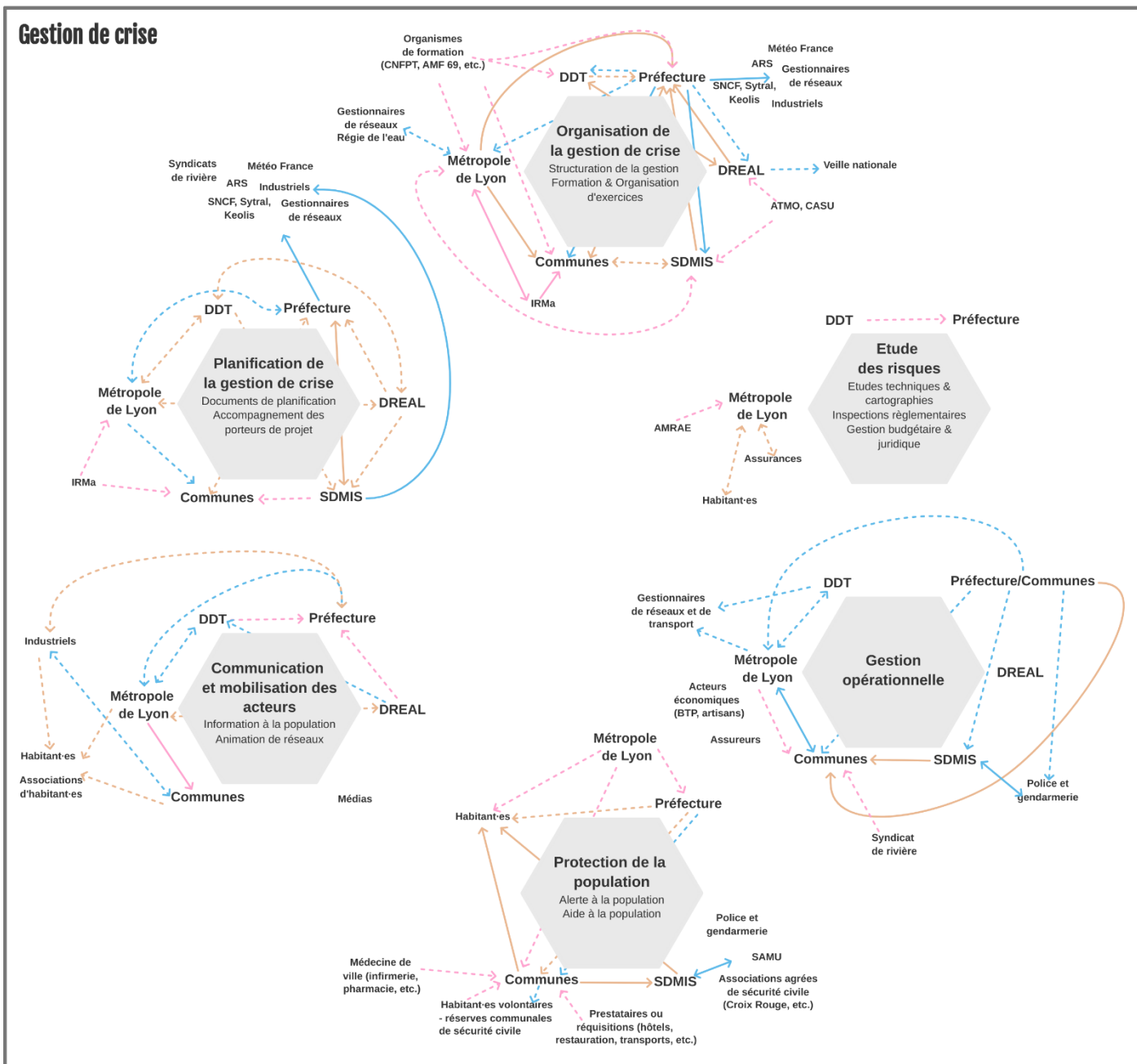
—————> Relations régulières entre acteurs

Logigramme : **Prévention des risques**

Mars 2023, source : *UrbaLyon*



# Gestion de crise



Légende des flèches :

**Liens règlementaires et obligatoires**

**Appui, accompagnement, sensibilisation, veille**

**Coordination**

-----> Relations ponctuelles entre acteurs

————> Relations régulières entre acteurs

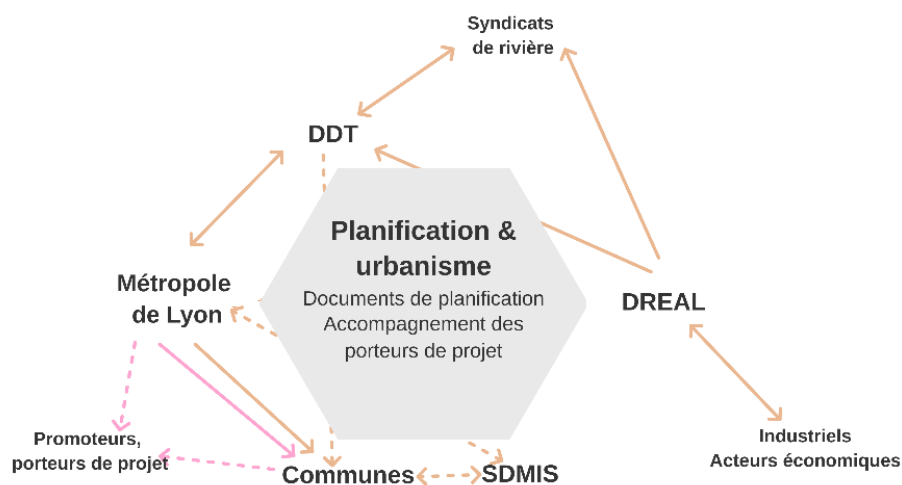
Logigrammes : **Gestion de crise**

Mars 2023, source : *UrbaLyon*



# Interactions détaillées entre les acteurs

## Logigramme prévention des risques



### Planification & Urbanisme

MDL → Communes : Avis sur les autorisations d'urbanisme (conformité au PLU entre autres)

MDL → Communes : Accompagnement des communes pour améliorer les projets dans les zones de risques

MDL et Communes → Porteurs de projet : Accompagnement des porteurs de projet

MDL ↔ DDT : Echanges pour l'élaboration et l'application des PPRT, PPRN, PPRi

DREAL ↔ Industriels et Acteurs économiques : Echange sur les données sur les sites industriels et risques en général

DDT → Communes : Contrôle de la légalité des permis de construire

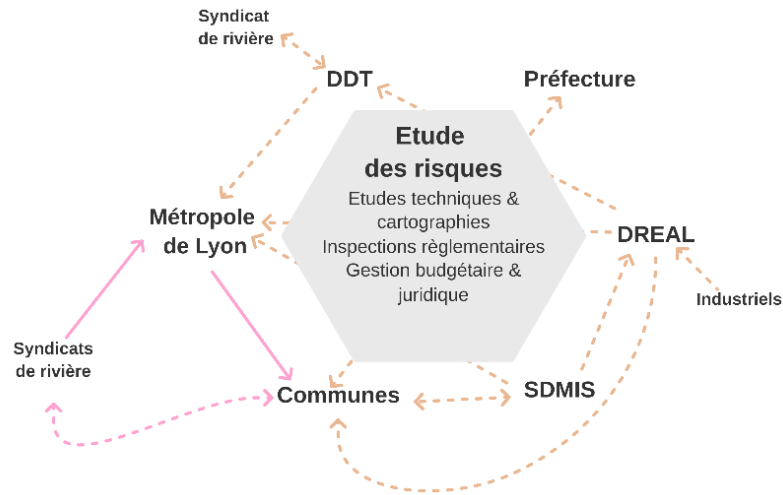
DDT ↔ Syndicats de rivière : Animation et suivi des PAPI

DREAL → DDT : Envoi des données pour le PPRT

DREAL → Syndicats de rivière : Accompagnement des PAPI

Métropole, Communes, DDT et DREAL ↔ SDMIS : Echange pour les permis de construire des ICPE

DREAL ↔ Industriels et Acteurs économiques : Echange sur les données sur les sites industriels et risques en général



### Etude des risques

Syndicats de rivière → Communes et MDL : Appui sur la cartographie et la connaissance des risques

MDL → Communes : Appui sur la réalisation de cartographie

DREAL → DDT : Délégation de subventions à la DDT pour des projets et études, et réalisation d'études risques miniers

DDT → Métropole : Transmission des porter à connaissance

DDT ↔ Syndicats de rivière : Lien pour les études et le financement des travaux

DREAL → MDL : Expertise sur la localisation des sites industriels

DREAL → Communes : Organisations des inspections

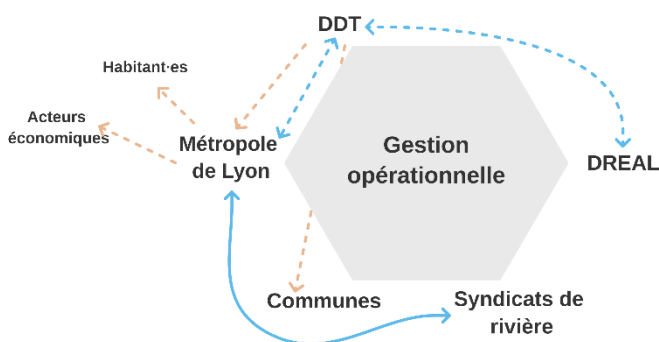
Industriels → DREAL : Etudes sur demande de la DREAL

SDMIS → DREAL : Expertise sur la localisation des sites industriels

SDMIS → Communes et MDL : Inspection des ERP

Syndicats de rivière ↔ DDT : Réalisation d'études

Préfecture ↔ Communes : Lien pour le suivi des permis de construire sur les ERP



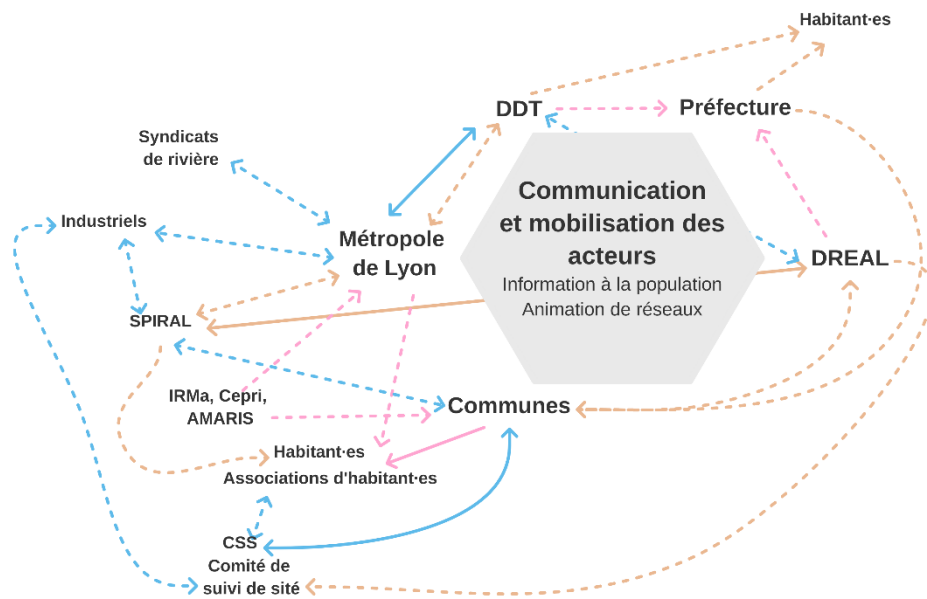
### Gestion opérationnelle

MDL → Acteurs économiques et Habitant-es : Expropriation et sécurisation en zones PPRT

MDL ↔ DDT ↔ : Coordination pour mesures PPRT

DDT → MDL et Communes : Réglementation en matière de PPRT

Syndicats de rivière ↔ MDL : Gestion des ouvrages hydrauliques



### Communication & Mobilisation des acteurs

MDL ↔ DDT : Co-pilotage de la SLGRI (réglementaire et coordination) et coordination sur le PPRT

MDL ↔ Syndicats de rivière : Mise en œuvre d'une politique commune sur la compétence GEMAPI

MDL ↔ SPIRAL ↔ Industriels : Campagne de communication actions réflexes

SPIRAL ↔ DREAL : Animation de la campagne quinquennale

SPIRAL → Habitant-es : Information à la population sur les risques industriels

Communes et MDL → Habitant-es : Information à la population sur les risques, les dispositifs liés, etc.

SPIRAL et Communes ↔ CSS : Organisation de scènes d'échange entre industriels et habitant-es

DREAL → CSS : Appui expertise sur les risques

IRMa, Cepri, AMARIS → Communes et MDL → Appui pour l'information à la population et la mobilisation d'acteurs

Préfecture → Communes : Information du DDRM pour le DICRIM

Préfecture → Habitant-es : Information via le DDRM

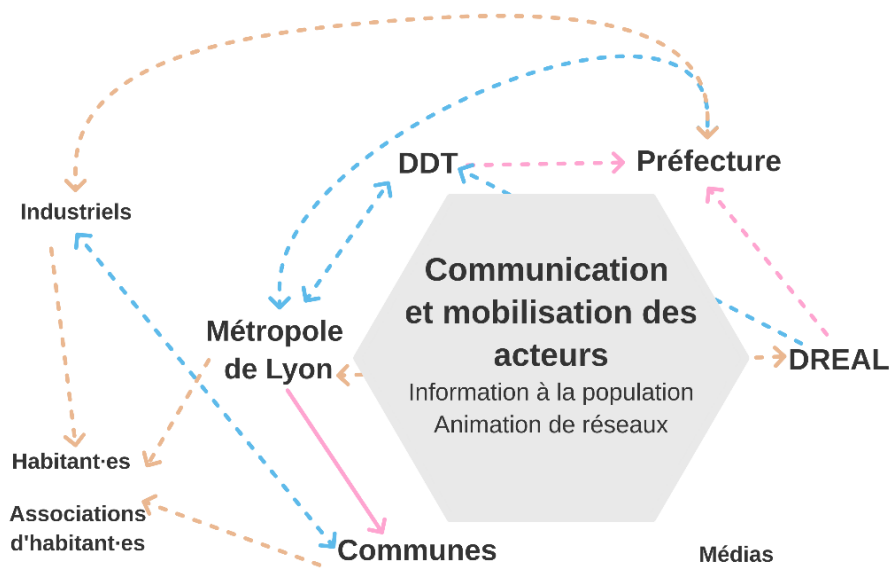
Communes ↔ DREAL : Transmission d'information entre industriels et DREAL puis vers les communes

DDT et DREAL → Préfecture : Appui pour le DDRM

DREAL ↔ DDT : Animation des DDT sur la directive inondation

DDT → Habitant-es : Information Acquéreur Locataire





### Communication et Mobilisation des acteurs

MDL → Communes : Ressources et échanges via le club risques

DREAL → DDT : Animation du réseau des DDT sur la gestion de crise

MDL ↔ DREAL : Campagne du SPIRAL

MDL ↔ Préfecture : Coordination pour la communication de crise

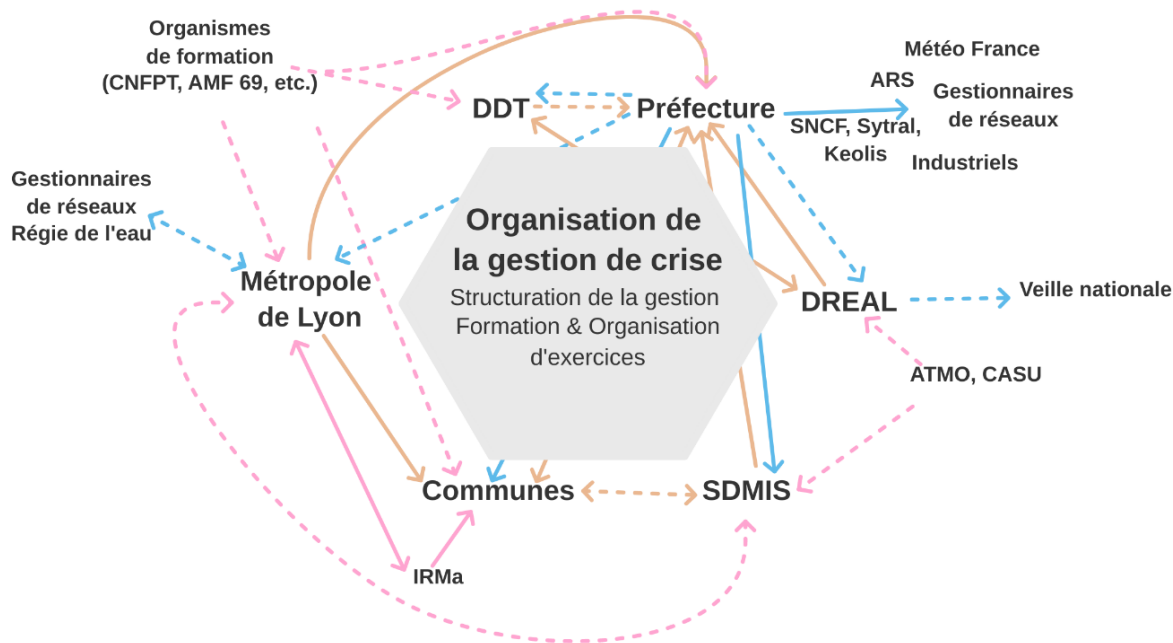
DDT ↔ MDL : Coordination pour la communication à la population en cas de crise

DREAL et DDT → Préfecture : Appui pour le DDRM

Industriels ↔ Préfecture : Transmission d'information en cas d'accident industriel

Industriels & MDL & Communes → Habitant-es : Information sur les actions réflexes et en cas de crise

Médias : Relais d'information à la population, notamment en provenance des communes et de la préfecture



### Organisation de la gestion de crise

MDL → Communes : Appui aux communes dans le cadre du plan ORSEC ou hors plan ORSEC

MDL & Communes & SDMIS & DDT & DREAL ↔ Préfecture : liens réglementaires et coordination pour la gestion de crise, notamment avec le dispositif ORSEC et selon les crises concernées (par exemple, transmission d'éléments de connaissance à la préfecture pour aider à la décision)

Communes ↔ SDMIS : Organisation du PCC et formation

DREAL ↔ DDT : Transmission d'information et DREAL accompagne la DDT sur certains sujets

Préfecture → ARS, Météo France, Gestionnaire de réseaux, SNCF, Industriels, etc. : Implication des acteurs pertinents selon la crise à gérer

MDL ↔ SDMIS : Ressources sur les outils et la formation en matière de gestion de crise

DREAL → Veille nationale : Remontée d'information du terrain (en général des DDT) vers la veille nationale

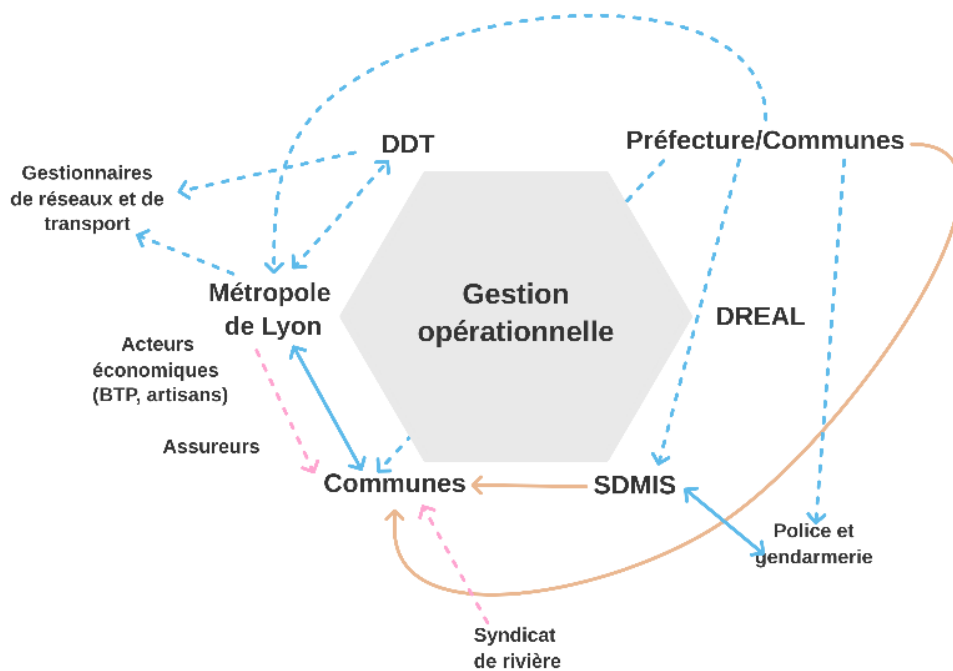
MDL ↔ Gestionnaires de réseaux et régie de l'eau : Coordination entre services opérationnels

ATMO, CASU → DREAL & SDMIS : Appui pour la récupération de données environnementales pendant et après la crise

Organismes de formation → DDT & Préfecture & MDL : Formation des élu·es et des agent·es

IRMa ↔ MDL : Formation et échange de ressources

IRMa → Communes : Formation sur la gestion de crise (PCC) et sur l'écriture des PCS



### Gestion opérationnelle

Préfecture/Communes → MDL & SDMIS & Communes & Police/gendarmerie: Pilotage de la gestion opérationnelle

MDL ↔ DDT : Coordination sur le réseau routier

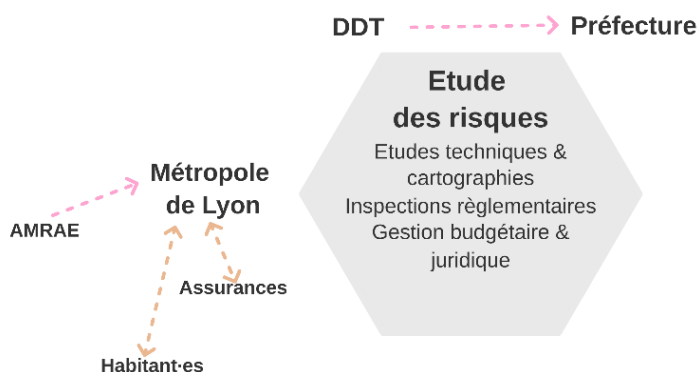
MDL → Gestionnaires de réseaux et de transport : Coordination pour les services opérationnels

MDL & Syndicat de rivière → Communes : Appui pour la mise en place opérationnelle selon les compétences

SDMIS ↔ Police et gendarmerie : Coordination selon le type de crise

Acteurs économiques & Assureurs : Intervention lors de la gestion opérationnelle pour la reconstruction et la gestion des sinistres auprès de tous les acteurs

MDL ↔ Habitant-es & Assurances : Gestion des sinistres sur les compétences de la métropole



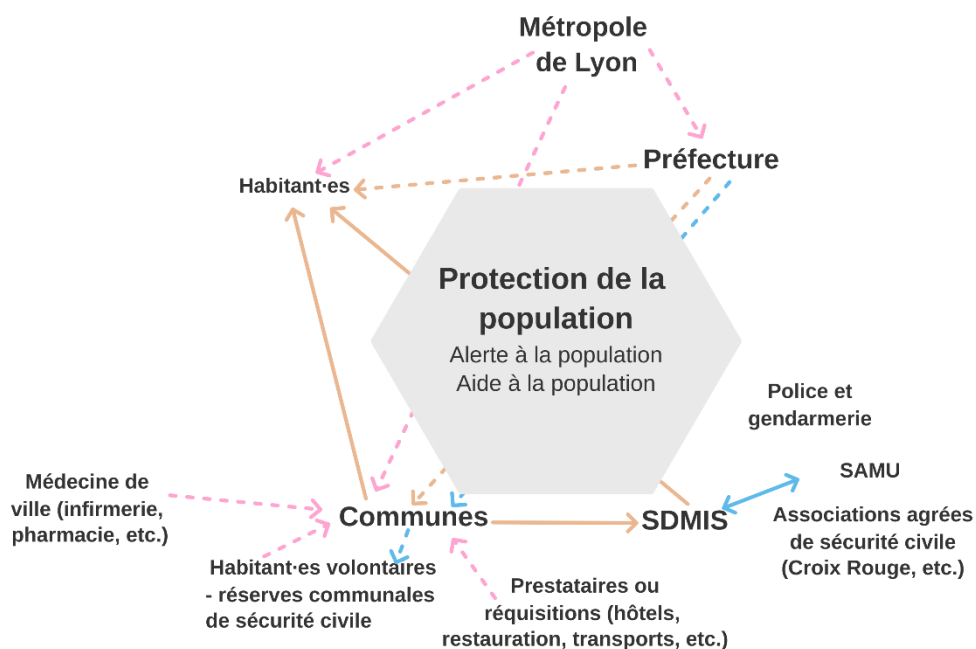
### Etude des risques

DDT → Préfecture : Apport de données

AMRAE → MDL : Appui de l'AMRAE (Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise) pour la gestion des sinistres

MDL ↔ Habitant-es & Assurances : Gestion des sinistres sur les compétences de la métropole





### Protection de la population

Communes → Habitant-es: Sauvegarde de la population et alerte

Préfecture → Habitant-es: Alerte à la population (notamment FR-Alerte)

Préfecture → Communes: Coordination pour l'alerte et l'aide à la population

Communes → SDMIS: Organisation de l'aide à la population (secours et sauvegarde)

SDMIS (& SAMU, Police, etc.) → Habitant-es: Secours de la population

MDL → Communes & Préfecture & Habitant-es: Soutien pour la mise en place des actions d'aide à la population

Communes → Réserves communales: Coordination pour la mise en place d'actions de sauvegarde sans danger pour les habitant-es volontaires, en relation avec les besoins de la commune

Médecine de ville & Prestataires & Réserves communales → Communes: Appui aux communes avec des ressources humaines et/ou matérielles pour la sauvegarde de la population

### Définitions

Sauvegarde: informer, alerter, mettre à l'abri, soutenir, assister, interdire, ravitailler, reloger, prise en charge médicale de long terme, etc.

Secours: protéger, soigner, relever, médicaliser, évacuation d'urgence, etc.



# **DYSFONCTIONNEMENTS ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DE LA GESTION LOCALE DES RISQUES**



# Moyens, culture des risques et gestion de crise : des dispositions à revoir

Les dysfonctionnements présentés ont été soulevés par les personnes interrogées au cours des entretiens et lors de l'atelier de partage organisé en février. La majorité des dysfonctionnements sont relatifs à la gestion de crise, la prévention des risques étant prise en compte plus largement dans les politiques publiques.

## MOYENS, OUTILS, COMMUNICATION

### Un manque de moyens global

Les acteurs de la gestion des risques soulignent un **manque de moyens humains**, notamment dans la **gestion de crise**, couplé à un problème de **ressources matérielles** (outils numériques, matériel de crise – tentes, etc.). Cela touche particulièrement les **communes**. En effet, dans certaines communes, plusieurs personnes ont la charge de réaliser et de mettre à jour les PCS, de participer à la gestion de crise, et d'améliorer les méthodes ; à l'inverse, certaines communes ne disposent que d'une personne à contacter sur ces questions, cette personne ayant souvent d'autres attributions, ou bien il s'agit directement du ou de la maire.

Certaines communes font remarquer qu'il peut être difficile pour des élu-es de s'emparer des questions autour de la gestion des risques car elles peuvent véhiculer un **discours négatif voire alarmiste** aux habitant-es. Cette situation peut alors accentuer le risque de ne pas déployer les moyens adéquats pour ces enjeux.

**Cette carence de moyens se ressent d'autant plus face aux sollicitations ayant tendance à se multiplier** : les enjeux liés à la prévention des risques se complexifient dans un contexte où l'urbanisation est désormais très contrôlée dans les zones de risques ; en matière de gestion de crise, la demande sur l'organisation d'exercices est grandissante de la part de tous les acteurs. Dans ce contexte, les travaux de fond et de mise à jour de documents de gestion de crise - du PCS par exemple, peuvent être mis de côté.

Selon les acteurs, le manque de moyens a des conséquences variables. Les services de l'Etat

soulignent une **difficulté de mise à jour de la connaissance sur les risques**, quand les communes avancent une **moindre capacité à s'impliquer dans des projets d'ampleur** plus importante tels que les groupements d'achats. Pour des raisons d'échelle et de moyens, **les exercices grandeur nature avec la population s'avèrent difficiles à organiser** pour les communes mais les services de l'Etat ne disposent pas non plus des moyens nécessaires. Néanmoins, ce point a été nuancé par une commune qui met en avant le fait que les exercices sur table font déjà ressortir de nombreux éléments à améliorer.

### Des dispositifs à mobiliser

Les **réserves communales de sécurité civile** pourraient constituer une réponse partielle au manque de moyens des communes lors de crises. Toutefois, pour assurer leur bon fonctionnement, il est nécessaire de **développer à l'échelle locale des doctrines communes**, notamment avec les associations agréées de sécurité civile (Croix Rouge, etc.) pour ne pas leur faire concurrence, et pour partager les besoins avec les potentiels fournisseurs.

Le déclenchement de moyens supplémentaires dans le cadre du **dispositif ORSEC** constitue également un support important pour les communes afin de coordonner les acteurs locaux et la communication à la population.

**L'élaboration en cours du PICS** représente l'opportunité de réfléchir au rôle de la Métropole de Lyon pour répondre en partie au manque de moyens des communes, même si - comme l'ont souligné plusieurs communes - ces dernières doivent également développer leurs moyens propres et ne pas uniquement se reposer sur l'intercommunalité. Le

PICS est aussi l'occasion d'envisager une mutualisation du matériel des communes.

## Un besoin de modernisation et de mutualisation des outils

Mutualiser les moyens matériels et outils entre communes pourrait pallier en partie le manque de moyens, pour le poste de commandement et les stocks divers par exemple. Les moyens matériels des communes sont en effet très inégaux selon leur taille mais aussi leur investissement passé en lien avec l'histoire de chacune. Une commune propose également d'envisager des barrières fixes au niveau des périmètres récurrents mis en place en cas de crise.

L'ensemble des acteurs soulignent la nécessité d'**investir dans de nouveaux outils** et de **moderniser ceux qui sont existants**, par exemple dans le but d'améliorer la **prévision des crues rapides** et de mettre à jour de manière plus fiable les **périmètres de bouclage**. Les communes s'interrogent sur l'évolution des outils relatifs à l'**alerte à la population** : les sirènes sont à vérifier chaque mois en personne ce qui complique leur déploiement plus large, la généralisation des outils numériques est à privilégier mais ne se substitue pas, etc.

Ce réinvestissement dans les outils de gestion de crise doit s'accompagner d'une **homogénéisation des outils** sur le territoire afin de faciliter la mutualisation entre communes et ainsi améliorer la lisibilité pour les habitant-es (où trouver les informations en cas de crise, quels sont les dispositifs d'alerte, etc.).

## Un besoin de revoir les modalités de communication

Les communes soulignent le besoin d'une **charte graphique commune** (panneaux PPRT, DICRIM, etc.) dans le même objectif d'améliorer la lisibilité des dispositifs pour les habitant-es.

L'ensemble des acteurs mettent en avant l'importance d'une **communication efficace prise en charge par les services communication des structures**, notamment pendant la crise. L'implication des services communication peut également permettre d'investir et d'utiliser régulièrement les dispositifs d'alerte en communiquant autour des événements de la commune pour garder l'outil vivant, mis à jour et connu des habitant-es.

Plusieurs acteurs ont soulevé la question de l'existence de **différents canaux de communication qui peuvent créer des incompréhensions** entre les différentes sphères d'acteurs (acteurs publics, acteurs

économiques et habitant-es). Il est notamment mis en lumière que les habitant-es et les industriels n'investissent pas les mêmes canaux de communication, ce qui peut entretenir le manque de liens ressentis par les habitant-es avec les industriels.

## ACCULTURATION, PARTAGE ET RESEAUX D'ÉCHANGES

### Une acculturation globale des acteurs publics et privés

Un **renforcement de la culture de la gestion des risques** paraît nécessaire pour l'ensemble des acteurs compétents sur ces enjeux, à la fois des techniciens et techniciennes et des élu-es. Certains acteurs interrogés soulignent qu'il s'agit du rôle de la **préfecture** d'organiser cette acculturation sur la gestion de crise et de l'entretenir, ce qui implique **d'aménager des temps de partage en amont des crises, de développer la connaissance des acteurs de gestion de crise et des compétences de chacun, de rester à jour des nouvelles personnes en charge, de partager des doctrines et un vocabulaire communs, de s'entraîner, etc.**

Certains entretiens mettent en avant que la culture du risque doit se développer **au sein des acteurs publics comme des privés**. Ils demandent à être accompagnés, que ce soit **en amont de la configuration des projets d'aménagement** en zone à risque, ou pour organiser des **exercices de gestion de crise** (pour les écoles par exemple).

Il y a également un enjeu à développer une **culture commune autour de la compétence Gemapi** entre la Métropole de Lyon, les communes et les syndicats de rivière, afin de construire une **gouvernance partagée**.

### Un enjeu de partage inter-services entre les communes

Les communes interrogées font ressortir qu'il existe une **différence de culture des personnes en charge des risques** entre les communes en fonction de l'histoire de chacune et des fonctions de la personne référente sur les risques. Ainsi, il peut s'agir plutôt d'une personne du service environnement qui est dans ce cas plus familière avec les questions de prévention des risques, ou bien d'une personne (ou plusieurs) travaillant sur les enjeux de sécurité civile qui est alors généralement en charge de la gestion de crise globalement et pas uniquement sur les risques majeurs (incendie, urgence au quotidien,

manifestations, etc.), ou bien encore de personnes volontaires issues d'autres services.

Lorsque les personnes en charge de la gestion des risques majeurs sont plus globalement responsables de la sécurité civile, les communes sont en contact de façon plus régulière avec les différents acteurs de la gestion de crise. Ces relations entretenues permettent d'avoir une meilleure connaissance des acteurs et de contacter directement la personne appropriée. De plus, la gestion de crise quotidienne donne la possibilité de tester et d'améliorer les méthodes de travail et les procédures plus fréquemment. Cette différence de culture en matière de gestion de crise pourrait motiver des **échanges plus importants entre les communes pour promouvoir la connaissance des acteurs plus largement.**

Par ailleurs, **les communes font remonter un besoin important d'échange sur la gestion de crise**, et plus spécifiquement sur leurs Plans Communaux de Sauvegarde afin de les comparer, les évaluer, puis de les améliorer, notamment sur le rôle de la commune et du ou de la maire. Les entretiens soulèvent un besoin d'améliorer le rapport entre les communes et la préfecture concernant les PCS : la préfecture apporte un retour critique du PCS uniquement en cas de manque important détecté dans le plan.

### Un enjeu de partage inter-services en interne à la Métropole

L'ensemble des services de la Métropole interrogés soulèvent le **manque d'échanges internes au sein de la Métropole** sur les diverses problématiques liées aux risques, et donc un besoin important de partage inter-services et inter-délégations à la fois sur la prévention des risques et sur la gestion de crise.

Au vu de la taille de la Métropole et de ses compétences multiples, l'enjeu de développer une **meilleure connaissance des acteurs** s'applique également en son sein afin de s'adresser aux personnes adéquates rapidement. Une **transversalité fluidifiée** permettrait par exemple de déclencher les déclarations assureur plus rapidement. La question des moyens humains pour organiser cette coordination plus large est posée de nouveau.

### Un besoin important d'un espace d'échanges entre acteurs des risques

La plupart des acteurs soulignent la nécessité de créer une **vraie structure pour acculturer les personnes référentes, échanger des bonnes pratiques, guides, référentiels, développer un vocabulaire commun** pour ensuite faciliter le contact avec les acteurs

économiques. Cela pourrait passer entre autres par un **renforcement du club risques** pour accentuer les relations entre les communes et avec les différents services de la Métropole, et éventuellement en y invitant d'autres acteurs (police, SAMU, pompiers, etc.) avec lesquels les communes peuvent avoir moins de contact (en dehors des crises).

Des **retours d'expérience d'autres collectivités voire d'assureurs** pourraient également améliorer la culture de gestion de crise des acteurs, et de mettre en avant des différences de méthodes selon les territoires avec des acteurs plus ou moins présents (l'ARS par exemple). **L'appui d'associations telles que l'IRMa, le Cepri et AMARIS** permettent de faciliter l'organisation de temps d'échanges et de faire la comparaison avec d'autres collectivités.

## DEROULE DES DECISIONS GESTION DE CRISE ET POST-CRISE

### Un besoin de remettre à plat les chaînes de décision

De nombreuses personnes interrogées font ressortir que le **rôle des structures de gestion de crise (COD, PCO, PCC) n'est pas forcément clair** pour tout le monde. Certains écarts entre la gestion théorique et celle appliquée en pratique participe à cette confusion : par exemple la présence du préfet ou de la préfète en COD ou au PCO ; la position du PCO qui devrait se trouver en dehors du périmètre de crise, mais ce qui n'est pas toujours le cas ; la Métropole est régulièrement convoquée au COD mais n'est pas présente au PCO ; la question de l'invitation des communes au COD a également été soulevée mais doit prendre en compte, entre autres, les moyens humains des services techniques des communes.

Une **instance de préparation de la gestion de crise pilotée par le SIDPC** de la préfecture permettrait, selon les acteurs, de formaliser plus précisément ces éléments. Cette connaissance est indispensable pour que le ou la représentant-e de chaque structure au COD et au PCO connaisse bien son rôle et puisse le remplir.

**Selon la rapidité de la crise** (crue rapide ou lente par exemple), les **étapes de la chaîne de décision peuvent ne pas être adaptées**, le COD étant déclenché alors que la crise est déjà passée.

## Un enjeu d'informer les bonnes personnes au bon moment

La gestion de crise implique d'échanger avec de nombreux acteurs, notamment pour les personnes prenant part au COD, au PCO et au PCC. Face à la multitude d'informations à transmettre, il existe un réel enjeu de **s'assurer que le message est envoyé au bon moment, à la bonne personne** et de vérifier sa bonne réception. De nombreux paramètres sont ainsi à considérer : prendre en compte le temps de diffusion, éviter les messages contradictoires de différents acteurs, donner des informations non utiles pour certains acteurs, etc.

La Métropole a souligné l'importance de **développer des échanges en temps de crise avec les industriels**.

## Un besoin de renforcer la réactivité des services opérationnels et la mise en place d'astreinte

**Selon la culture** de gestion de crise des services et des structures, **les services opérationnels sont plus ou moins réactifs**. Les entretiens ont notamment fait remonter un manque de réactivité de certains services opérationnels de la Métropole de Lyon en journée. Développer cette capacité demande de mettre en place un **système d'astreinte 24h/24, 7j/7** avec le même numéro d'astreinte en journée, la nuit et le week-end, et d'avoir le niveau de réponse adéquat en moyens humains et matériels.

## Une vigilance à la propagation des rumeurs et inquiétudes lors d'une alerte

En lien avec les enjeux autour du déclenchement de l'alerte abordés précédemment, les communes mettent en avant le **potentiel développement de rumeurs** lorsqu'une alerte est déclenchée dans une commune mais pas dans celles limitrophes ou si les informations transmises ne sont pas suffisantes. Un **phénomène d'emballement** peut alors se créer avec des facteurs à prendre en compte comme la problématique des personnes travaillant sur la commune en crise mais n'y vivant pas, ou alors des informations communiquées entre écoles ou par des agent-es des sites industriels vers leurs proches, etc.

## Un besoin de mieux gérer le post-crise

**Les retours d'expérience organisés après les crises** ont été soulignés au cours des entretiens. Ces séances de retours sont importantes mais doivent être

accompagnées d'un **suivi des actions de remédiation proposées** (qui est porteur de l'action, délai de mise en place notamment).

Par ailleurs, plusieurs acteurs interrogés soulignent l'importance **d'anticiper le post-crise** au cours de la gestion de crise en réalisant des prélèvements pour évaluer les **dommages sur la biodiversité** par exemple, ou bien les **impacts sur la qualité de l'air**.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES RISQUES

### Un besoin d'une prise en compte globale et long terme de l'augmentation des risques

Plusieurs acteurs ont souligné que l'augmentation des événements extrêmes due au **changement climatique** en cours (canicules, crues torrentielles, etc.) est constatée et induit des **crises plus nombreuses et parfois plus graves**. Néanmoins, il n'est pas développé pour le moment un angle particulier dans ce contexte qui pourrait provoquer un **changement de pratiques**. Une personne interrogée a soulevé la nécessité de développer une **politique de résilience globale à l'échelle des communes** notamment, pour ne pas se concentrer uniquement sur le court terme de la gestion de crise, mais **mieux anticiper les besoins** humains et matériels d'un point de vue long terme.

### Un besoin d'objectiver les risques plus probables

Plusieurs personnes interrogées mettent en avant qu'il **manque des données régionalisées sur les impacts du changement climatique** et que les tendances à l'échelle nationale ne suffisent pas pour pouvoir adapter les politiques publiques de manière adéquate.

Deux sujets particuliers ont été relevés : le **manque de connaissance sur la fragilité des sites industriels** face au changement climatique (risques NaTech : risques technologiques dus à des événements naturels), et la **difficulté d'anticiper les évolutions pour les différents cours d'eau du territoire**. Des données plus fines sont donc nécessaires, ainsi que des lignes directrices plus claires au niveau national, afin de déterminer quels axes des politiques publiques renforcer : par exemple pour les PAPI, s'il faut accentuer le volet gestion de crise, ou bien les actions de lutte contre la vulnérabilité des biens et des personnes, ou encore les ouvrages de protection, etc.



Directeur de publication : **Damien Caudron**  
Réfèrent : **Oriane Faure - o.faure@urbalyon.org**

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers  
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire  
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient  
69326 Lyon Cedex 3  
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation  
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme